



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique – België
P.P.
4020 LIEGE 2
BC 1896

N° d'agrèation P201066
Bureau de dépôt : 4020 Liège 2
Bimestriel – nov. / déc. 2003
N° 51 - 2 €

© N° dépôt : 0088398 – Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Communauté française, ... laquelle ?
/ A. Patris, p. 2
- A propos du Manifeste wallon, p. 3
- Enseignement et citoyenneté en Wallonie
/ M. Philippe, pp. 4-5
- L'Iris, symbole français / D. Rabosée, p. 5
- Améliorer les contacts commerciaux avec la
France / P. Durieux, p. 6
- Wallonie et Bruxelles, distinctement françaises
/ M. De Middeleer, pp. 7-8
- Allons, Messieurs, un bon mouvement
/ Chantecler, p. 9
- France et diversité culturelle / A. Salon, p. 10-11
Brevets... / D. Griesmar, p. 11-12
- Billet sur la Francophonie / P. Bertrand, p. 13
- Deux événements culturels / p. 14
- Apprendre le néerlandais... / p. 15
- Brel et la République / R. M.,
Le plus haut viaduc... / P. Mélot, p. 16
- Face cachée de La Poste / Oculus, p. 17
- On nous écrit, pp. 18-19
- Identité, mon beau souci / J. Rogissart, pp. 20-
21
- Quel renouveau socialiste ? (extrait), p. 22
- Il y a 91 ans... (J. Destrée), p. 23
- Échos de Flandre / J. Goffin, p. 25
- Épinglé dans la presse / J. Liénard,
M. De Middeleer, B. Coune, pp. 25-27

A NAMUR, A LA FÊTE DE (LA) WALLONIE



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : OUI, MAIS LAQUELLE ?

André PATRIS

Nos voisins flamands doivent rire. Les francophones de l'État belge se donnent un mal fou pour savoir à quel genre de communauté ils appartiennent. Communauté française de Belgique, suivant la terminologie officielle, ou Communauté Wallonie-Bruxelles ? Nuance en apparence mais qui pourrait devenir essentielle dans un État en déliquescence. Va-t-il falloir se rabattre sur le barbare Wallobruxcher aux tenants de la belgitude, une curiosité inconnue en Flandre ? Et, dans ce cas, tenir pour définitive, la mouture de Communauté vieille d'une trentaine d'années ? Évidemment non. Tous les militants wallons, qu'ils se revendiquent ou non d'une culture propre, sont unanimes : l'expérience du fédéralisme, du point de vue de la culture, est négative.

L'objectif proclamé de la Communauté française n'était pas, bien sûr, de faire des Wallons les porteurs d'eau de l'Assemblage institutionnel belge, pourtant, c'est ce qu'il a été et ce qu'il est toujours.

Sur ce point fondamental, les Wallons, qui refusent les contraintes du régime, sont unanimes : leur passé est systématiquement occulté. Le travail remarquable effectué par l'Institut Destrée ne fait que mieux ressortir la volonté tenace d'éliminer toute recherche qui ne s'inscrive pas dans une structure belge.

La collectivité wallonne n'a jamais eu de vraie épine dorsale. Les parlements où elle est représentée – au nombre de trois, quel luxe ! – veillent soigneusement à ce que soit proscrite toute démarche qui, de caractère identitaire, l'aiderait à se projeter dans l'avenir.

Plus que jamais, nous vivons de l'air du temps présent. MM. Van Cauwenberghe et Hasquin ne sont-ils pas heureux de leur sort ? Ils n'ont pas le stimulant qui anime leurs collègues flamands, celui d'appartenir à une nation. En gros, nos deux hommes sont pour un statu quo institutionnel alors que l'appétit de leurs collègues du Nord ne cesse de croître. Nos deux belgicains n'en ont cure. Les orages pointent-ils à l'horizon proche ? Nos politiciens bombent le torse !

A Bruxelles, en revanche, on commence à s'inquiéter. A juste titre. Pendant des lustres, les parlementaires de la région centrale se sont parfaitement accommodés – tout comme d'ailleurs leurs collègues du Sud – d'une « tambouille » culturelle qui flattait l'ego des gens en place et éludait l'accès au passé des Wallons.

La montée en puissance des Flamands, à Bruxelles et dans son pourtour, incite les francophones à quêter l'appui des Wallons. Le FDF s'insurge contre l'aplatissement ou l'inconscience de leurs compagnons de route qui se proposent – oui, on en est là ! – de faire donner les cours d'histoire et de géogra-

phie en néerlandais par des diplômés de la mère Flandre aux élèves francophones. Le périodique de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles s'en fait l'écho : « *Ce que Guillaume Ier des Pays-Bas n'a pu réussir de 1820 à 1830, la Communauté française, sous l'égide de MM. Nollet, Hazette et Demotte, va le réaliser* », écrivait Pertinax, un de ses collaborateurs en juin dernier. L'alerte aura eu du bon si les légitimistes, sortant de leur rêve doré, finissent par envisager – fût-ce à contrecœur – de remodeler les règles de fonctionnement de la Communauté.

Les Wallons doivent répudier l'anonymat où une classe politique routinière les confine encore, revendiquer l'enseignement des cours où se forge la citoyenneté et réclamer, dans une région où la presse d'opinion n'existe plus, le rapatriement des médias audiovisuels publics.

Nous aurions d'ailleurs tort de nous cramponner à une loi fondamentale que la Flandre entend réviser à sa guise. Associons-nous à la prochaine révision en prenant garde de négliger les intérêts d'une région centrale au destin désormais européen. Ayons entre francophones une franche explication qui n'a jamais eu lieu. Elle offrira à tous les Wallons la possibilité de créer, enfin avec la France, un partenariat que légitimement la culture (1), la géographie, l'évolution des relations intra-européennes.

La Communauté française aurait-elle à pâtir d'une émancipation de la Wallonie égale à celle de la Flandre ? Crainte illusoire. Bruxelles ne sera soustraite aux appétits extérieurs que si, de son point de vue, elle admet pleinement le rôle d'intermédiaire de la Wallonie dans ses rapports avec la France.

* * *

Dans un contexte international de plus en plus prégnant, la Communauté française devient une nécessité diplomatique. Une crise de type balkanique consécutive à une exaspération de tensions internes ne tournerait au profit de personne, Flamands y compris.

(1) Félix Rousseau au deuxième congrès culturel wallon de 1955 : « *Les Wallons ont eu une chance inouïe dans leur histoire, un dialecte d'oïl, apparenté à leurs propres dialectes, est devenu très tôt une langue universelle. Ils s'y sont rattachés tout naturellement. Il n'y eut jamais de culture wallonne. Ce n'est pas le dialecte qui a créé le trait d'union entre tous les Wallons, mais bien le français, autrefois comme aujourd'hui* ».

À PROPOS DU MANIFESTE WALLON

Le 15 septembre dernier, un *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche* a été remis au Parlement wallon par son promoteur M. José Fontaine, directeur de la revue *Toudi*. Saluons cette initiative, la seconde du genre en 20 ans. Elle va dans le bon sens et, nous l'espérons, contribuera à réveiller les consciences. Le texte, qui a recueilli 175 signatures, dont celles de personnalités de l'université, des lettres, du spectacle et des syndicats, suscite cependant quelques réflexions.

Les auteurs soutiennent que la régionalisation, « *principe profondément démocratique (...) conforme à la volonté de la population* », aurait transformé la Wallonie en une sorte d'État 'quasi souverain'. Or, soit un État est souverain, soit il ne l'est pas ! La Wallonie ne l'est pas, puisqu'elle n'exerce aucune fonction régionale (Défense nationale, Justice, Sécurité intérieure, Diplomatie, Finances) et ne jouit pas de la reconnaissance internationale. A cet argument de droit s'ajoute l'argument de fait suivant : M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-président de la Région wallonne, se conduit-il en chef d'État lorsqu'à l'occasion des dernières fêtes de Wallonie, on le voit s'arc-bouter sur la notion de « *loyauté fédérale* » et refuser « *toute fuite en avant institutionnelle* » ?

En outre, la Wallonie ne dispose pas non plus – c'est l'objet du Manifeste – des compétences personnelles qu'assume la Communauté française : enseignement, médias, culture, sport, recherche fondamentale, aide à la jeunesse, promotion de la santé. A cet égard, prenant justement le contre-pied de M. Van Cauwenberghe, le Président du Parlement wallon, M. Robert Collignon déplorait que le gouvernement wallon demeure amputé de « *compétences pourtant essentielles* ».

Les auteurs du Manifeste affirment que la Communauté française exerce ses compétences en niant la Wallonie. Ainsi, l'école en fait abstraction ; les médias l'ignorent ; sa culture n'est que 'francophone' ; ses sportifs sont tous tenus pour 'belges'. S'il y a certes là plus qu'un fond de vérité – pour employer une litote –, force est toutefois de se demander si la responsabilité n'en incombe pas d'abord aux Wallons eux-mêmes. Sur 94 parlementaires de la Communauté, 75 ne sont-ils pas wallons ? Voit-on se développer à nouveau un Mouvement wallon qui, à coups de pétitions, de manifestations, de grèves – ou ne serait-ce que par la voix des urnes ! – s'efforcerait de mettre fin à cette occultation ? N'est-il pas révélateur que les auteurs du Manifeste parlent « pour » et non « au nom » du peuple wallon ?

Par ailleurs, « *un petit bout de texte* » suffirait-il à rendre la Wallonie « *maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche* » ? On peut en douter. Ainsi que l'écrit Mme Isabelle Philippon, « *les décrets de transfert devraient, en effet, être adoptés par le conseil de la Communauté française (à la majorité des 2/3), d'une part, ainsi qu'au Conseil régional wallon et au groupe linguistique français du Conseil régional bruxellois (à la majorité absolue), de l'autre. Ainsi, la Région wallonne ne peut hériter de compétences communautaires sans l'accord des Bruxellois francophones. Autant dire que ce n'est pas pour demain...* » (*). Le peuple wallon serait-il prêt à abandonner Bruxelles et ses 850.000 francophones, dont 400.000 Wallons d'origine ?

Enfin, en cas de disparition de la Communauté française, le Manifeste ne dit pas qui assurera le lien de solidarité capable de maintenir, face à une Flandre conquérante, la nécessaire cohésion entre francophones. « *Même si la Communauté française est un pouvoir bancal qui laisse profondément insatisfaits tant les Wallons que les Bruxellois*, observe M. Paul-Henry Gendebien, *cela ne justifie pas pour autant son 'extermination'*. (...) *Ce n'est pas à quelques encablures de la fin de l'État belge que l'on peut se permettre d'affaiblir un peu plus les francophones et de faire croire que le fédéralisme belge est améliorable* » (*).

Pour conclure, il nous semble un peu court de réclamer la mise à mort de la Communauté française sans envisager une alternative crédible qui pourrait, par exemple, prendre la forme d'un accord bi-régional entre la Région wallonne et la Commission communautaire française de Bruxelles (COCOF). Au lieu de se détourner de Bruxelles, fût-ce avec la louable intention de rendre la Wallonie maîtresse de sa culture, ne serait-il pas plus pertinent de se tourner vers la République ?

(*) *Le Vij/L'Express*, 19-25/09/03, pp. 22-23.

ENSEIGNEMENT ET CITOYENNETÉ EN WALLONIE

Marc PHILIPPE

La Wallonie doit-elle être maîtresse de son enseignement ? C'est en ces termes que la question vient d'être posée dans la version réactualisée du *Manifeste pour la culture wallonne*. En éludant malheureusement les questions de l'emploi et de la citoyenneté, ce document risque d'être pris pour une pétition de principe où l'autonomie de la Wallonie serait une fin en soi. C'est dommage. Il nous a semblé, dès lors, que certains aspects liés au problème de l'éducation en Wallonie méritaient qu'on s'y attarde.

La Wallonie possède un triste privilège, celui d'avoir un des plus faibles taux d'emploi d'Europe du Nord. Cette situation est particulièrement perceptible dans le sillon Sambre-et-Meuse. Des agglomérations comme Charleroi et Liège atteignent des taux de chômage avoisinant les 25 % ! Bien sûr, il est facile de pointer du doigt cette situation alors que l'on sait à quel point ces deux régions ont été touchées par un déclin industriel sans précédent. Toutefois, il ne faut pas se voiler la face, cette situation ne date pas d'hier et n'a pas suscité la réaction à laquelle on aurait pu s'attendre de la part de la classe dirigeante wallonne. Tout s'est passé comme si celle-ci avait entériné cette situation par une sorte de fatalisme de l'Histoire, s'appuyant uniquement sur les seuls réseaux de solidarité organisés par la sécurité sociale afin de couvrir la chute des revenus consécutive aux pertes d'emploi. Un tel attentisme a provoqué un véritable processus de « déclassement » d'une partie non-négligeable de la population wallonne.

Pire encore, ce phénomène de déclassement a tendance à se reproduire au sein des nouvelles générations issues des catégories sociales touchées par le chômage endémique. Les filières d'enseignement ne sont pas étrangères à la reproduction d'un pareil déclassement. L'OCDE vient récemment de mettre en exergue les disparités dues au système éducatif en Belgique et plus particulièrement en Communauté française. Les causes principales en sont connues : la concurrence des réseaux officiels et libres, la sélection et la réorientation précoces des élèves engendrant, entre autres, une disqualification des filières techniques et professionnelles. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes dans une société dont la richesse industrielle fut essentiellement basée sur ses indéniables capacités de maîtrise technique. Aussi, n'est-il pas rare aujourd'hui d'entendre des patrons de PME se plaindre de ne pouvoir trouver en Wallonie une main-d'œuvre aux capacités techniques suffisantes, alors qu'une

large part de la population reste à la recherche d'un emploi. Une requalification urgente de ces filières est donc devenue indispensable. Par extension, il apparaît évident qu'une relance durable de l'emploi en Wallonie ne peut se faire qu'en lui associant l'enseignement, démarche essentielle si l'on veut éviter d'accroître, en Wallonie, un phénomène de disparité attentant à la cohésion sociale et hâtant l'émergence d'une société à deux vitesses. La région est, selon nous, le seul niveau de pouvoir capable de définir une politique cohérente combinant emploi et enseignement.

Une autre question plus politique et philosophique plaide aussi en faveur d'une meilleure maîtrise par la Wallonie du contenu de son enseignement : le **problème de la citoyenneté**. Aucune société ne peut édifier de projets à longue échéance et y intéresser tous ses citoyens sans définir clairement quelle sera leur participation active. A ce sujet, un des problèmes majeurs auquel est confrontée la Wallonie, c'est la perte des repères identitaires de ses habitants. La culture française, qui était l'un des marqueurs majeurs d'identité des Wallons et des Bruxellois, est remise au second plan par l'establishment francophone belge pour ne pas braquer davantage les Flamands et ne pas hâter la disparition de l'État belge. Le modèle multiculturel, dont se pare volontiers la Belgique, n'est qu'un leurre qui masque très mal une dégradation sans précédent de la place de la culture française en Belgique. L'identité belge ne se décline plus en fait que par le plus petit dénominateur commun : la monarchie ou le sport. Il suffit pourtant de se référer à l'histoire sociale de la Wallonie pour se rendre compte à quel point ce dénominateur commun ne correspond pas à la nature fondamentalement républicaine des Wallons. La question de l'éducation à la citoyenneté en Wallonie n'est donc pas anecdotique. Nous pensons que l'introduction d'un cours de philosophie, une compréhension élargie du concept de laïcité et une mise en exergue des valeurs véhiculées traditionnellement par la culture française sont de nature à concourir à l'établissement d'une citoyenneté active des Wallons. Les bénéfices d'une telle citoyenneté sont évidents, puisqu'ils doivent permettre aux Wallons de mieux s'investir dans les projets de leur région, de créer les conditions d'un véritable espace public de débats qui n'existe pas/plus en Wallonie aujourd'hui et, enfin, d'induire un changement de comportement de la

part d'une classe politique trop dirigiste, trop distante de la population et qui n'a manifestement pas encore fait son deuil d'une certaine belgitude qui retarde la prise de conscience régionale.

Une meilleure maîtrise de son enseignement par la Wallonie signifie-t-il, dès lors, qu'il faille « brûler » la Communauté française de Belgique, la délester de ses compétences ? Nous ne le pensons pas. Une simple analyse des pratiques politiques des responsables wallons prouve que l'esprit de parti y transcende encore largement leurs pratiques au sein des institutions régionales, communautaires ou fédérales. Nous doutons qu'un transfert de l'enseignement à la région change la donne. Au sein de la Communauté française, les ministres en charge de l'enseignement ne proviennent-ils pas pour la plupart de Wallonie ? Ont-ils, pour la cause, apporté une solution durable aux problèmes de l'enseignement ? Non. Dans les circonstances actuelles, il est même fort à craindre que cela ne donne lieu, dans le partage des responsabilités, à une nouvelle poussée de sous-régionalismes dont la Wallonie n'a que trop le secret. De plus, il est important de conserver des liens de solidarité forts avec Bruxelles dans une Belgique qui se délite de plus en plus chaque jour sous la pression flamande. Bien sûr, la Communauté n'est pas en théorie le seul espace où pourraient s'organiser les rapports entre Wallons et Bruxellois. Nous ne voyons toutefois pas aujourd'hui de solution alternative sérieuse proposée

à une éventuelle disparition de la Communauté qui préserverait cette nécessaire solidarité. Il nous paraît, en conséquence, plus logique d'amender l'existant. A notre sens, il serait judicieux que la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement évolue vers un rôle de fournisseur de services. Il nous semble, en effet, que la cohérence d'une politique à long terme de l'emploi et de l'éducation à la citoyenneté passe par la possibilité offerte à la Wallonie et à Bruxelles, d'édicter des normes et des obligations de résultats. Un éventuel financement supplémentaire en vue de réaliser ces objectifs serait pris en charge par les régions afin d'éloigner le spectre du chantage habituellement exercé lors de négociations au niveau fédéral. La fixation de ces normes et objectifs doit se réaliser via la constitution d'un cahier de charges auquel tous les acteurs de l'enseignement et les partenaires des milieux économiques et sociaux doivent participer afin d'éviter au mieux les dérives partisans. Ce cahier de charges serait revu, actualisé et évalué régulièrement pour coller à l'évolution des besoins et parfaire la cohésion avec les mesures économiques prises simultanément par la région.

Ce ne sont là que quelques propositions mais, selon nous, elles doivent retenir toute l'attention des réunionistes car œuvrer à une Wallonie ambiguë est aussi notre affaire.

L'IRIS, UN SYMBOLE FRANÇAIS À BRUXELLES !

Chacun sait que la fleur de lis est un des plus puissants symboles des rois de France. Fréquente, notamment, sur les monnaies et les drapeaux du XII^e au XIX^e siècle (Restauration), quasiment aucun souverain ne l'a négligée. Elle fut reprise par les Flamands francophones d'alors, les *Leliaerts*.

Ce que l'on sait moins, c'est que cet emblème ne représente pas un lis mais un iris. Les botanistes enseignent que les lis du genre *Lilium* comme le lis martagon, le lis des Pyrénées ou les variétés cultivées, possèdent six pétales égaux et ne correspondent donc pas à la représentation qui en est faite. Par contre, la forme évoque irrésistiblement les trois gros pétales périphériques, jaunes, pendants et à large limbe, de la fleur d'iris (*Iris pseudacorus*). Cette dernière, contrairement au lis, est commune un peu partout le long des étangs et rivières du nord de la France.

Alors, d'où vient la confusion ? Certains auteurs ont émis l'hypothèse qu'il s'agirait en fait de « la fleur de Louis », donnant par accélération du langage « la fleur de lis » prononcé « li », selon Littré, dans le sens héraldique. Vrai ou faux ?

Ce qui est certain, c'est que l'Iris a été repris comme logo de la Région bruxelloise. Voici donc notre bonne ville francophone symbolisée par un ancien emblème de la France. Pur hasard ? Décideurs totalement ignorants de la botanique ? Ou geste intentionnel ? Les voies de la providence sont impénétrables.

Didier RABOSÉE

AMÉLIORER LES CONTACTS COMMERCIAUX AVEC LA FRANCE

Paul DURIEUX

Tel est le but de « CREA... scoop » 2003 qui pour sa 10^e édition invite les responsables d'entreprises du pays de Liège à une conférence dont le titre est: « améliorer les contacts commerciaux avec la France ».

Au nombre des partenaires qui parrainent l'initiative, nous trouvons HDP Groupe de Services, P&V Assurances, le Groupe Graphique Chauveheid et le FOREM.

Côté animation de cette conférence, le très actif et francophile René-G. Thirion assurera l'introduction, Mme Edith Ravaux, Consule générale de France à Liège, apportera sa compétence et son sourire pour montrer comment augmenter nos potentiels commerciaux et culturels avec son pays tant il est vrai aujourd'hui que le culturel comporte toujours de façon directe ou indirecte des éléments économiques.

De leur côté, MM. Pierre Schaaps, patron de E.Vanhulen S.A. et Guy Janssen, patron de GD Tech S.A., tous deux lauréats de la « Marianne de Cristal » qui récompense les firmes liégeoises ayant eu les meilleurs échanges commerciaux avec la France, viendront parler de leur vécu et témoigner de la manière de réussir ces échanges. M. R. Berger, responsable des services aux entreprises, abordera le sujet des aides du FOREM. Quant au très dynamique Alain Laroche, administrateur de la Chambre de Commerce de Liège, il jouera le rôle de modérateur.

Les organisateurs expliquent le choix de l'intitulé de leur conférence comme suit: « Pour les entreprises liégeoises trop souvent prisonnières d'un marché régional étroit (le national est de plus en plus difficile à maîtriser compte tenu des obligations linguistiques), la France est un marché proche de 60 millions de consommateurs, ayant les mêmes langue, culture, monnaie et manière de consommer. Au niveau des ventes, point n'est besoin d'investir dans des traductions coûteuses et aléatoires de documents commerciaux et comptables, de prospectus et de brochures publicitaires pour réussir; le contact avec les clients français est immédiat et rapidement profitable. Au niveau des achats, la France offre des partenaires proches culturellement et techniquement, facilitant ainsi la mise en route de nouvelles fabrications, de nouveaux services et synergies. »

Les organisateurs ajoutent: « combien de patrons liégeois en relations avec des patrons français leur rappellent que chaque année, des milliers de Liégeois (ndlr: 30 000 cette année)

fêtent le 14 Juillet avec un faste rivalisant avec celui des villes françaises? Ne faudrait-il pas resserrer encore plus les liens culturels qui aboutissent généralement à une meilleure compréhension économique et sociale? »

Les organisateurs notent enfin: « Pourquoi ne pas profiter d'une communauté d'intérêts? Liège est ville française de cœur et de langage aux abords des marchés flamands, allemands et hollandais. Elle peut se révéler une parfaite interface commerciale entre le Nord et le Sud ».

Il est bon d'ajouter quelques faits marquants qui concernent les échanges commerciaux entre la Belgique et la France. Le poids de la présence des firmes françaises dans l'économie belge est attesté par plus de 1.500 implantations, employant quelque 200.000 personnes, réparties entre Bruxelles (52 %), la Flandre (25 %) et la Wallonie (23 %). L'observation de ces chiffres nous permet de dire que la Wallonie, par son identité culturelle, devrait davantage être favorisée par nos amis français. Encore faut-il que nos entrepreneurs s'imprègnent du fait que Lille n'est pas plus loin que Kortrijk ou Oostende. Il en va d'un marché des plus importants, puisque les chiffres de l'OBCE (office belge du commerce extérieur) donnent la balance suivante: la France est le 2^e client mondial de la Belgique tandis qu'elle est notre 3^e fournisseur mondial.

Par la longue histoire qui unit la Wallonie et la France, par l'amitié naturelle qui existe entre les deux peuples, nous devrions marquer de nombreux points d'avance sur les autres régions belges. Il importe de mieux faire connaître nos produits et nos sociétés en ce pays si proche.

Nul doute que la conférence de « CREA... scoop » servira à conduire les décideurs liégeois sur le chemin d'une nouvelle ambition pour Liège. Dès à présent, félicitons les initiateurs de cette conférence et souhaitons bonne route aux responsables de P.M.E. qui prendront le chemin de la France mieux armés que par le passé. Espérons aussi que les autres provinces wallonnes auront des initiateurs aussi lucides que leurs collègues liégeois.

Dans notre prochain numéro, nous aurons le plaisir de vous présenter les 2 entreprises qui ont reçu la Marianne de cristal. Non, tout ne va pas mal en Wallonie et nous avons encore beaucoup d'atouts à faire valoir!

Un site internet à parcourir: www.renethirion.org

QUI A DIT ?

« Et tant pis si on me traite de belge. En raison du conflit Flandre-Wallonie, la Flandre fait partie de l'identité wallonne et la Wallonie fait partie de l'identité flamande, mais cela n'a rien à voir avec l'âme belge ni la belgitude. C'est quelque chose comme la réconciliation franco-allemande.

C'est aussi la raison pour laquelle je n'adhère pas au réunionisme car la proposition que je fais ne nous empêche nullement de nous rapprocher intimement de la France alors qu'au contraire, un réunionisme radical nous éloignerait de la Flandre où nous avons quelque chose de nous-mêmes. »

Charles-Ferdinand Nothomb? Albert II? Salvatore Adamo? Louis Michel? José Fontaine? Jean-Claude Van Cauwenberghe? Herman De Croo?

Les 5 premiers qui répondront correctement gagneront une cocarde tricolore... bleu-blanc-rouge, bien sûr!

Envoyez votre réponse à Wallonie-France, 49 B, av. Constantin de Gerlache, 4000 Liège, Tél: 04 253 26 47.

Réponse dans notre prochain numéro.

WALLONIE ET BRUXELLES, DISTINCTEMENT FRANÇAISES

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, UCL

De mois en mois, l'actualité éclaire mieux le futur. Pourquoi donc publie-t-on déjà une hagiographie d'*Albert II, Premier Roi fédéral* (Ch. Laporte) ? Sous ce concept équivoque d'un monarque chapeautant deux républiques en devenir (ayant chacune son exécutif et son assemblée), l'ouvrage présente le trône comme l'ultime ciment belge et, du même coup, rassure les princes du sang sur leur carrière couronnée – rien n'étant moins certain à l'échelle de l'histoire. L'ombre des Habsbourg de l'amalgame austro-hongrois s'épaissit.

Plus sérieusement, le lieutenant-général Briquemont, ancien chef d'état-major des armées, pose à son tour la vraie question de fond : « *La Belgique, en fait, qu'en reste-t-il ?*, ajoutant : *Oui, bien sûr, Kim et Justine ! L'État belge apparaît – il est bon de lire ce qui s'écrit sur notre pays à l'extérieur – de plus en plus faible* » (*La Libre*, 14/08/03). L'illusion de finales belgo-belges à Roland Garros et à l'US Open s'est elle-même vite envolée sous les insinuations malveillantes de la Flandre vis-à-vis de la championne wallonne.

Très significatif, concrètement, de l'évanescence de la Belgique : la disparition des centres de décision économiques belges dont s'inquiète Olivier Lefèbvre, patron de la Bourse de Bruxelles. « *A la fin des années '90, souligne-t-il, nous avons connu une hémorragie considérable avec 8 des 12 plus grandes valeurs qui ont disparu en trois ans ! Ce qui interpelle par rapport à des pays de taille équivalente, c'est notre incapacité à avoir des acteurs de dimension européenne ou mondiale qui gardent leur centre de décision en Belgique. Je suis surpris que dans la déclaration gouvernementale, il n'y ait pas une ligne là-dessus !* » (*Le Soir*, 07/10/03).

Demi-surprise sans doute, car M. Lefèbvre ne peut ignorer les effets d'une structure binationale divisée et du travail de sape du nationalisme flamand corrodant les groupes industriels et financiers jugés trop « français », hier comme encore aujourd'hui.

Et que dire du réquisitoire de Michel Jadot, grand commis de l'État, paru dans *Le Vif/L'Express* (10/10/03), sous le titre *L'État court à la faillite ?* Il y dénonce, non sans courage, la politique budgétaire « sans aucune vision à moyen ni à court terme. Comment arrive-t-on à boucler un budget en apparence respectueux du Pacte de stabilité européenne ? Tout simplement en ne payant plus les factures ! Bientôt, tout cela va éclater. On navigue à vue, on fait de la politique à la petite semaine. 'Après nous, les mouches' ». Belgique, théâtre enjôleur des apparences et des arrangements précaires. Contrairement au débat ouvert en France et discuté avec l'Europe, on garde la situation réelle sous le boisseau.

État fédéral belge, voilà pour l'étiquette.

Les discours parlent tous d'« unité dans la diversité » sans toutefois pouvoir citer l'essentiel de ce qui fonde une nation, une dynamique de projet commun dans un esprit

d'égalité, de solidarité et de partage citoyens sans discrimination du nord au sud.

Les actes opèrent la séparation, l'inégalité des droits et l'antagonisme dans tous les domaines. On se dispute les chemins de fer, l'aéroport national, les eaux territoriales « belges », les collections muséales, etc., etc.. La Belgique, bel et bien binationale, se désagrège naturellement petit à petit. Comme le relève le Pr J. Beaufays, politologue à l'Université de Liège : « *En Belgique, la Constitution est en chantier perpétuel depuis 1967. Les articles qui sont soumis à révision le sont à répétition. (Or) une Constitution n'est pas un programme politique ou électoral, c'est un mode de fonctionnement de l'État sur base d'un nombre de valeurs. La Constitution est le document qui fonde le régime belge.* » (*La Libre*, 20/01/03).

État artificiel, le régime belge est devenu une quadrature du cercle. De là, les contorsions constitutionnelles jamais satisfaisantes. Car de quelles valeurs de base s'agit-il ? L'argent impérial, la loi du marché confisqué par une oligarchie aujourd'hui majoritairement flamande, le creusement des inégalités interpersonnelles et interrégionales, la concurrence sans état d'âme du plus riche vis-à-vis du plus faible, l'esbrouffe et la cupidité des nouveaux riches ? Ce n'est pas un modèle, c'est le marais belge. « On s'arrange », leitmotiv de fierté...

Quatre nouvelles querelles d'actualité le démontrent à suffisance :

- La régionalisation du commerce international des armes : Louis Michel, vice-Premier et ministre des Affaires étrangères, est très clair : « *Sur le fond, j'admets que ce n'est pas une bonne chose. Mais on était soit dans l'irrationnel le plus pur, soit dans la malveillance. J'ai passé des heures et des heures avec des partenaires flamands. Impossible. Il a bien fallu s'y résoudre. Mais bon, on n'est pas moins éthique en Wallonie qu'en Flandre.* » (*La Libre*, 01/09/03) ;

- L'approche régionale et conflictuelle pour respecter les normes environnementales du Protocole international de Kyoto, dans la concurrence Flandre/Wallonie. Commerce des armes, mesures de protection de la nature à l'échelle planétaire, les États fédéraux authentiques comme l'Allemagne, le Canada, la Suisse, les États-Unis, tous règlent ces problèmes au niveau fédéral de leurs nations (car, différence décisive, celles-ci existent et sont profondément ressenties) ;

- Le « Plan de bruxellisation de l'air » du ministre flamand Anciaux, qui vise à transférer les nuisances sonores à partir de l'aéroport de Bruxelles national et la dévaluation immobilière qui en résulte dans la zone « wallonne » (l'est de la ville) et, par conséquent, la richesse dans la périphérie nord flamande ;

- Le projet des J.O. de 2016 du ministre-président flamand Somers, si possible à Bruxelles pour se l'accaparer de façon provocante sous l'appellation de « capitale

de la Flandre », grande ville française située en dehors du territoire flamand !

Les flamingants grand teint sont bel et bien à l'œuvre. Leur emprise s'auto-alimentera dans le cadre belge. Ce cadre leur est, de toute évidence, favorable.

Il y a 24 ans, dans son n° de mars 1979, le 1^{er} rédacteur adjoint J. Cerruti du *National Geographic* – sans doute un des magazines les plus lus au monde – écrivait déjà dans son dossier « *Belgium : one nation divisible* » ce qui suit (traduit de l'anglais) : « *J'aurais toujours pensé que la Belgique était une nation habitée par des Belges. Mais la Belgique n'est pas habitée par des Belges, mais par les Flamands et les Wallons, et c'est plus un couple brouillé (broken) qu'une nation. Les Flamands germaniques et les Wallons celto-latins furent réunis (bound together) bon gré mal gré (willy-nilly), il y a 149 ans, pour constituer ce qu'ils voient maintenant comme un 'Etat artificiel'. Ce furent des noces forcées (shotgun) soutenues par les grandes puissances, principalement l'Angleterre, qui voulait un État tampon au cœur de l'Europe occidentale. 'Agités par le fait qu'ils ne parlent pas la même langue', les Flamands et les Wallons n'ont jamais cessé de se quereller et sont à présent engagés dans le processus d'une séparation. C'est comme un bon divorce dans un couple se parlant entre amis.* » (pp. 315-317).

Certes, toute procédure de séparation demande du temps. Dans cette perspective, le partage du patrimoine et des dettes doit être étudié avec soin et honnêteté, particulièrement en tenant compte des transferts financiers et des investissements réalisés depuis 1830 à partir d'une Région au bénéfice de l'autre.

Sans nul doute, fêtera-t-on en grandes pompes les 175 ans du royaume ! Épiphénomène, rien n'inversera le courant. Elio Di Rupo, président du premier parti wallon, connaît la chanson italienne : « *È piu facile sognare (rêver) che guardare in faccia la realta* », et il sait parfaitement que l'objectif flamand est l'évaporation de la Belgique, quitte à en sauvegarder une façade, après la prise de contrôle de Bruxelles, centre européen et international. Il doit aussi connaître le rapport des forces en termes démographiques et financiers au royaume de Belgique, et en tirer des conclusions pour le long terme. Notre capacité **d'anticipation en prospective** demande à être développée.

Les Flamands, d'où qu'ils soient, connaissent et affichent leur identité de Flamands, concentrés sur leurs seuls intérêts. Quant à nous, de langue et de culture françaises, (qu'on se dise Belge, Wallon, Liégeois, Ardennais, Gauxois, etc.), nous ne sommes en tous cas pas flamands. Notre mentalité, notre tempérament, notre humour, notre esprit, nos affinités et sensibilités latines, notre ingéniosité industrielle, notre histoire non-belgeoise, nos lectures, autant de facettes qui nous différencient.

C'est éminemment perceptible. Et la nation française, à laquelle nous sommes adossés et qui forme l'essence de notre culture, entre dans **la phase décisive de sa décentralisation** : « *Aux Régions, les compétences d'orientation et de programmation. Aux Départements (Provin-*

ces) les politiques de solidarité et la gestion des infrastructures de proximité. Aux Communes, les politiques de proximité », résumait Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales. *Aggiornamento*, à suivre de très près. Il faut, à cette lumière, réfléchir, prendre du recul et **préparer des scénarios d'avenir, la tête hors du guidon du quotidien et des préoccupations de clocher.**

Interviewée à la rentrée littéraire à Paris, **Amélie Nothomb** fit cette fine réflexion : « *Longtemps, j'ai cru que j'étais japonaise. L'expérience m'a appris que je ne l'étais évidemment pas. J'ai donc dû me trouver une nationalité par défaut. 'Belge', c'est un peu une nationalité par défaut. Et ce n'est pas absurde, car le surréalisme qui est probablement belge (qui n'est d'ailleurs peut-être que belge), c'est quelque chose de trouble, une bizarrerie dans laquelle je me retrouve.* »

Du point de vue individuel - si on a une âme d'artiste ! -, une nationalité trouble, bizarre, surréaliste, peut avoir, on le comprend, de la saveur et libérer l'inspiration. En revanche, pour organiser et optimiser la collectivité et les intérêts culturels, matériels et affectifs des Wallons et des Bruxellois, c'est un facteur incontestablement négatif et débilant.

Marc Fumaroli, de l'Académie française, nous averti : « *Je ne crois ni exagéré ni chauvin de dire, pourtant, avec tous les 'gens du voyage' et pas seulement français, qu'avant l'Italie et l'Espagne, qui la talonnent de près, la France est encore l'endroit du monde où l'on vit le mieux (...)* De ce délice impalpable, il est difficile de faire un slogan promotionnel ou une profession de foi patriotique, d'autant qu'il se parfume de saveurs différentes dans chaque quartier de Paris et dans chacune des provinces de ce pays si divers : *ligure à Nice, catalan à Perpignan, quasi toscan en Languedoc, basque à Saint-Jean-de-Luz, gallois en Bretagne, belge à Lille, Mitteleuropa à Nancy et germanique à Colmar, helvétique dans le Jura et partout néanmoins distinctement français. Combien d'autres régions sui generis, Corse, Bourgogne, Auvergne, Provence, Charente, Normandie, et j'en passe, dont le génie du lien suffirait à donner une âme à tout un continent, et qui se délectent d'être une couleur du spectre français* » (*Le Monde*, 25/09/03).

La Wallonie et Bruxelles n'ont-elles pas ces qualités pour enrichir la palette de la France diverse, et pour s'en délecter ?

Pas d'aventure institutionnelle, entend-on dans le cénacle politique wallon du moment. Aurait-on donc choisi d'être chaque fois, à l'issue des incessantes négociations Wallon/Flamand, « le beau perdant » ? **Aurait-on peur du large**, tels des provinciaux cocufiés, sans imagination créative ni audace, malades d'une histoire dépassée, **ma-sochiste du mépris soufflant du Nord** ?

Un signe fort a été donné discrètement : la 'Vieille dame', la Société Générale de Belgique, pilier séculaire de la Belgique, n'est plus ! Le 31 octobre, elle aura emporté avec elle le parfum nostalgique mais sournoisement inhibant de la « **Belgique de papa** ». ■



ALLONS, MESSIEURS, UN BON MOUVEMENT...

Il arrive que les défenseurs du système (belge, bien entendu) aient le cafard. Ce fut le cas avant la mobilisation générale, du moins dans le camp francophone des sportifs, artistes et autres présentateurs de radio-télévision en faveur du mythe belge.

Mobilisation qui atténua l'effet désastreux de déclarations de quelques sommités, dont le président soi-même du Parlement, Herman De Croo, une figure de proue du VLD. « *Il faut bien dire qu'il n'y a pas de fédéralisme en Belgique ! C'est un poto-poto des mêmes bureaux politiques quel que soit le niveau de pouvoir. Les gouvernements régionaux ont été décapités. Plus personne n'y retrouve son chat...* ». Propos iconoclastes dans un entretien au *Soir* (01/08/03).

Dans le même quotidien, qui se présente comme un pilier du régime, Pierre Bouillon titrait froi-

dement une des ses chroniques : « *Divorcer, ça sauve les couples* ». Que répondent les francophones aux nouvelles exigences flamandes ? *Ils disent non, et poursuit, à dire vrai, ça commence toujours comme ça. Et ça fini invariablement chez le juge* ».

Heureusement, il y a des francophones pour remonter le moral des populations. Mais ils se tournent pour la première fois vers la France dans le très officiel bulletin *LA LETTRE France-Wallonie-Bruxelles* destiné à un public sélectionné d'Outre-Quévrain. Dans un premier envoi, repéré par *Wallonie-France*, l'hôte de l'Élysette disait son affection pour notre voisine et signalait des contacts suivis avec l'entourage de M. Raffarin. Dans un second, Philippe Suinen, grand manitou des relations internationales de la Communauté Wallonie-Bruxelles parle d'une

grande connivence dans la différence et la diversité. Déclaration bien balancée et prudentissime. Mais, par les temps qui courent, il est sage de se contenter de peu, surtout quand le vent du Nord se fait glacial.

Curieux de nature, nous aimerions savoir ce qui a déjà pu être engrangé entre partenaires puisque suivant les propres termes de M. Suinen, la Belgique constitue le seul cas au monde où les entités fédérées exercent « souverainement » leur capacité internationale dans la sphère de leurs compétences.

Peut-être que ces messieurs feront dans un prochain numéro de la dite *LETTRE* un bilan des acquis. Le public wallon serait d'autant plus content qu'il n'a pas été gâté jusqu'à présent...

CHANTECLER.

LES MOTS WALLONS

Petit dialogue entre deux Liégeois, tiré du *Bulletin wallon*, n° 205, août/septembre 2003 (1)

Nos-èstans Français.

- Je sais bien que le 27 septembre, c'est la fête de la Communauté Française, mais quand même. Faut pas rêver.

- C'est bin *damadje*.

- Vous tenez des discours rattachistes maintenant ?

- *I m'arive dè m' dire qui ça n' mi displèrèût nin. Minme si dji d'vinreû come lès Corses ou lès Bretons. Mins oi' tant d'aveûr a fé a Chirac qu'a Dehaene.*

- On ne va pas épiloguer là-dessus. Mais dites-moi, c'est bien une expression wallonne ?

- *Nos-èstans Français? Come di d'jusse.*

- Et ça a quelque chose à voir avec une appartenance territoriale ?

- *Bin nèni.*

- Alors ?

- *Po v' fè comprinde (mins vos-alez rire ou creûre qui dji bal'têye), dji v' va dire li contrère: èsse di Flande.*

- Là, vous poussez loin ! Être de Flandre, c'est le contraire d'être Français ! On parle toujours bien d'expressions ?

- *Awè. Dire: dji so d' Flande, c'est dire qui dj'a tot pièrdou.*

- En quelque sorte, c'est être flambé, ruiné, foutu... On va encore vous accuser de jeter de l'huile sur le feu communautaire. Parce que je suppose que le contraire, c'est être sauvé, hors du mauvais pas ?

- C'est bin çoula : èsse Français.

Guy FONTAINE

(1) Contact : Pierre Habets, rue G. Wilket, 23, 4672 Saint-Remy
- Tél : 04 387 50 71 - fax : 04 362 58 95.

LA FRANCE ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LE MONDE

Albert SALON, ancien Ambassadeur, Président du Forum francophone international (FFI)-France.

La France, dans sa tradition de « France contre les empires » et de « France contre les robots » (Bernanos), a toujours fait le choix d'un monde multipolaire. Elle vient encore d'illustrer ce choix à propos de la guerre américaine à l'Irak. Elle a une responsabilité importante dans le maintien de la diversité linguistique et culturelle du monde, dans la lutte contre l'appauvrissement, l'uniformisation, de la forme impériale de la mondialisation. Contre l'Empire actuel, auquel une tradition collaborationniste de beaucoup de nos élites la pousse à s'abandonner. L'exercice de cette responsabilité suppose que la France sorte davantage de ses ornières présentes, adopte une nouvelle politique et prouesse, chez elle d'abord, puis en Europe et au niveau mondial, la diversité linguistique et culturelle, à l'aide d'instruments adaptés.

1) D'abord en France même :

- Une politique linguistique interne : reconquête du terrain perdu par la langue française au profit de l'anglo-américain dans des secteurs vitaux de l'activité nationale ; aménagement des langues régionales ; inflexion des dispositions concernant l'enseignement des langues étrangères.

- Une politique française de la Francophonie-Communauté (voir le livre: *Les défis de la Francophonie* de MM. Arnaud, Guillou et Salon, Alfarès - Max Milo, Paris 2002) axée notamment sur la mise en œuvre d'une véritable solidarité pour le développement, une concrétisation exemplaire du dialogue des cultures (thème de Beyrouth) en France et dans toute la Francophonie, et des mesures spécifiques de circulation des personnes et des biens et services culturels dans cette Communauté.

- Un premier instrument : l'inscription de la Communauté francophone dans la Constitution française, pendant à l'Europe, selon la formule de Maurice Schumann de 1995 : « *La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération* ».

- Un deuxième instrument : un ministère de la langue française, de la Coopération et de la Francophonie, doté de pouvoirs et de moyens accrus.

- Un troisième instrument : la création, au château de Villers-Cotterêts, annexe de la future Maison de la Francophonie, d'un « Forum culturel mondial », sorte de Porto Alegre spécialement consacré à la lutte pour la diversité linguistique et culturelle du monde.

2) Propositions de la France pour une nouvelle politique et de nouveaux instruments en Europe :

Il est de plus en plus évident, à la suite de l'affaire irakienne, que le maintien des voies et voix originales de la France, voire du rayonnement mondial de sa langue et de sa culture, ainsi que de ses liens privilégiés avec l'ensem-

ble géolinguistique et géopolitique de la Francophonie, paraît difficilement compatible avec, non pas une coopération intra-européenne très forte, mais avec la forme de fédéralisme qui se dessine actuellement. Il apparaît donc nécessaire que les principes de diversité linguistique et culturelle, tels qu'ils figurent dans les résolutions adoptées en février 2002 par le Forum social mondial de Porto Alegre et dans la Déclaration du Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth s'appliquent d'abord à l'Europe, dont l'essence même est et doit rester la diversité de ses langues et de ses cultures.

La France doit donc s'attacher à faire ancrer ces principes, notamment du plurilinguisme, dans l'instrument de l'éventuelle « Constitution européenne » (ou plutôt dans un "Traité fondateur" tenant mieux compte des volontés et intérêts des Etats), en ce qui concerne tant le livre et l'écrit que la création et la diffusion audiovisuelles.

La France devrait, dès maintenant, signifier à Bruxelles qu'elle rejette toute intervention extérieure dans sa législation linguistique interne (exemple de l'étiquetage des produits alimentaires en juillet 2002...), et que ses administrations retourneront aux expéditeurs tous documents qui leur parviendront exclusivement en anglais en contrevenant à la propre réglementation européenne.

3) Pour de nouveaux instruments internationaux :

L'essentiel est que les langues et les cultures, comme les autres « biens communs de l'humanité » tels l'air et l'eau, échappent aux négociations commerciales internationales, notamment au sein de l'OMC. Ce ne sont pas des marchandises comme les autres. Il convient :

- de continuer la collaboration instaurée dans ce domaine entre la France et le Québec (précurseur de « l'exception culturelle » dans les négociations de l'ALENA), poursuivie lors du Sommet francophone d'octobre 1993 à Maurice, puis au Forum social mondial de février 2002 à Porto Alegre, et au Sommet francophone d'octobre 2002 à Beyrouth ;

- de s'appuyer vigoureusement sur les résolutions précitées de 2002, à Porto Alegre comme à Beyrouth, et de préférer la notion d'« exclusion culturelle » à celles d'« exception culturelle » et, a fortiori de « diversité culturelle » ;

- de maintenir la mobilisation des membres de la Francophonie autour de la déclaration de Beyrouth, particulièrement face au projet AGCS (« Accord général sur le commerce des services » signé en 1994 à Marrakech dans le cadre du Cycle de l'Uruguay de l'ancien GATT) ;

- de ne pas abandonner à la seule UNESCO le soin de produire un texte ou une institution de protection de la (vague...) « diversité culturelle », en raison des forces

dominantes qui y agissent ; il y a là un risque grave de dilution et d'échec ;

- de veiller, en conséquence, lors des réunions de 2003 à l'UNESCO puis à Genève, au contenu, à la valeur juridique propre, et contraignante, de la « convention internationale sur la diversité culturelle » que l'UNESCO a été chargée de préparer.

Cette affaire de diversité linguistique et culturelle, liée, pour nous Français, au maintien de notre langue, de notre voix dans le monde, et de nos liens avec la Francophonie, est un défi existentiel. Nous devons choisir clairement

entre la politique ainsi esquissée d'une part, et l'Europe fédérale et la soumission à l'Empire actuel d'autre part. L'Europe fédérale, élargie jusqu'à inclure la Turquie, apparaît en effet de plus en plus clairement - surtout à la lumière des événements d'Irak - non pas comme un contrepoids mais comme un calque de l'OTAN, une annexe et un prolongement des Etats-Unis d'Amérique. Dans les domaines abordés ici, nous voyons bien que l'abandon de ce que nous sommes n'aurait aucune contrepartie satisfaisante. Il est temps pour la France de choisir clairement la Francophonie, parallèlement à la construction d'une Europe des Nations, non fédérale. ■

BREVETS: *NON BIS IN IDEM*

Denis GRIESMAR

Après l'échec de l'arrangement boiteux que constituait le « Protocole de Londres », contraire aux intérêts supérieurs de la France, un petit groupe de technocrates acharnés poursuit, en-dehors de tout débat démocratique, des tractations visant à aggraver encore cette reddition planifiée, en instituant un « brevet communautaire » unilingue anglais (derrière une fausse fenêtre de façade). La leçon de l'AMI, de triste mémoire, ne semble pas avoir porté dans tous les services.

Cette ultime tentative est entachée d'un double aveuglement, dont on ne sait s'il est volontaire ou non :

1) La méconnaissance du rôle essentiel de la langue dans la définition de la citoyenneté et du droit qui la fonde. Il serait inacceptable de donner en France à l'anglais un statut privilégié par rapport à la langue française, ainsi expropriée du territoire de la République. S'agissant de textes créateurs de droits opposables aux tiers, il faut ici expliciter l'un des Principes Généraux du Droit, supérieur même à la Constitution :

NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI par son corollaire : **NUL NE DOIT ÊTRE OBLIGÉ D'EN PRENDRE CONNAISSANCE DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE.**

Contrevenir à ce principe serait un renoncement lourd de conséquences dans tous les domaines, dans les usines, les laboratoires, les universités, la vie publique en général, et menacerait jusqu'à l'intégration des immigrés à un pays incapable de faire respecter sa propre langue chez lui.

Sans compter que ce serait là abandonner pieds et poings liés l'industrie française à l'« industrie » anglo-saxonne du droit.

Employer sans précaution le « ou » logique (anglais OU français OU allemand) aboutirait rapidement, étant donné les pressions et les influences qui s'exercent, ouvertement ou non, à imposer le « tout anglais ».

Qualifier la « description » - corps même du brevet, indispensable à la compréhension de l'invention - d'« annexe » secondaire (à ne pas traduire, donc) est d'une belle impudence.

Se résigner à instituer une « juridiction centralisée » dépourverait les tribunaux français de leur compétence, pour

statuer dans la seule « langue facilement compréhensible » (*sic* !)..

2) L'incompréhension des mécanismes en jeu dans les stratégies du brevet :

Il serait en effet simpliste de croire que le nombre de brevets déposés est une fonction linéaire de l'inventivité, alors que nombre d'intervenants de la filière ont intérêt à « faire du chiffre », à commencer par l'Office Européen des Brevets de Munich.

Certes, les entreprises françaises, notamment les PME, ont encore insuffisamment la « culture du brevet ». Certes, et le problème est grave et réel, la France a relâché ses efforts depuis quelques années. Il est vital de corriger cette tendance, mais cela demande une analyse pertinente, et la réduction aveugle de l'accessibilité de l'information en français n'y remédiera évidemment pas.

Quoi qu'il en soit, il serait aberrant de **CASSER LA BASE DE DONNÉES EN FRANÇAIS**, et de reléguer notre langue au rang d'idiome vernaculaire en lui interdisant d'intégrer l'innovation scientifique et technique.

L'activisme mal inspiré des services du Secrétariat d'État « français » (*sic*) à l'industrie repose sur un fragile postulat, bien évidemment jamais démontré, selon lequel la perspective du coût des traductions à venir découragerait les inventeurs français de déposer des brevets !

En réalité, la traduction n'est demandée qu'au moment où le brevet est définitivement délivré, et, après un délai de « priorité » qui suffit largement pour percevoir l'intérêt économique de l'invention. Sans compter que les annuités de maintien du brevet représentent une charge financière beaucoup plus lourde, la traduction proprement dite intervenant à raison d'environ 1 % du coût total du brevet, et non de 40 à 50 % comme il est prétendu !

Que penser, au surplus, du double langage de services qui manient avec constance et dextérité la plus épaisse langue de bois, depuis les « résumés de haute qualité » (qui cachaient mal une manœuvre de contournement de la souveraineté française par la Commission européenne) jusqu'au risible « pérenniser la place du français »... laissant entrevoir la plus étrange mauvaise conscience?...

Ce qu'il faut souligner ici, c'est l'importance d'un autre phénomène, généralement méconnu en France : la **STRATEGIE INVASIVE** des multinationales, notamment nord-américaines et japonaises. Les spécialistes savent bien qu'un grand nombre de textes déposés sont en réalité des « **BREVETS BIDONS** » ou des « **BREVETS DUPLICATA** » gonflant les statistiques sans pour autant justifier d'une « hauteur inventive » suffisante. D'ailleurs l'action de l'OEB de Munich n'a abouti qu'à rendre les brevets extra-européens majoritaires sur notre continent, résultat dû en particulier à l'abaissement continu des **CRITERES DE BREVETABILITE**.

Vouloir maintenant corriger ces bévues en exterminant les spécialistes français du traitement de l'information scientifique et en ouvrant toutes grandes les portes au droit anglo-saxon et à ses coûteux « lawyers » serait une aberration. Les entreprises françaises ont besoin de conseillers de proximité, non d'être paralysées par une capitulation aveugle devant la « globalisation » la plus sauvage.

Il a déjà été maintes fois démontré que la suppression des traductions françaises de textes étrangers, qui sont, et doivent rester, à la charge des déposants - tout en représentant un coût tout à fait subalterne par rapport à l'activité industrielle: de l'ordre de 25 € la page, pour des textes de 30 pages en moyenne, soit une fraction des 5 % que constitue le coût du dépôt de brevet par rapport à la dépense menant à une invention ! - ne profiterait évidemment en rien à nos entreprises (sans oublier qu'aucune réciprocité n'est prévue vis-à-vis des Etats-Unis), mais qu'elle aggraverait leur dépendance et aboutirait à leur faire payer indûment tribut pour pouvoir poursuivre leur activité sur leur propre marché. Il faut également garder à l'esprit que le brevet est un outil plus ou moins adapté à tel ou tel secteur, et qu'il convient par exemple très mal à celui de l'informatique ; mais il est clair qu'au-delà de cette constatation, une approche purement quantitative est totalement insuffisante. Autrement dit : si l'absence de brevet ouvre la porte à la contrefaçon, dont la France a beaucoup à souffrir, la surabondance de brevets aboutit à rétablir la loi de la jungle au profit des plus grandes multinationales. Il existe un optimum, modulable selon le type d'industrie.

Cependant, aucune nécessité, aucune urgence ne justifie la grossière surestimation du coût des traductions ni la sous-estimation du coût du brevet américain. Rien ne justifie la violation de la Loi - et du principe d'égalité devant la Loi - ni de la Constitution ou des Principes généraux du Droit.

Il est insupportable de voir des hauts fonctionnaires français, appartenant à une administration technique et moins au fait, par nature, que le Ministère des Affaires étrangères, des conséquences de tous ordres d'une négociation mal menée (qu'il s'agisse du rôle effectif des langues officielles d'un organisme tel que l'OEB, de la nécessité d'un équilibre et du maintien d'un minimum de diversité au niveau européen, de la solidarité entre les pays de langue latine, de la question des délais de délivrance, etc., etc.) poursuivre obstinément dans une voie sans issue, sans tenir compte des remarques présentées ci-dessus, ni des **CENTAINES DE QUESTIONS ÉCRITES POSÉES PAR LES PARLEMENTAIRES !** Effectivement, dans un tel désordre, si la technocratie est partout, la démocratie n'est nulle part.

Au total, et en dépit du « lobbying » forcené mené par certain groupe de pression fort influent, il apparaît clairement qu'il n'y a pas contradiction entre l'intérêt général de notre pays et celui de l'immense majorité des entreprises françaises. Vouloir faire faire des économies tout à fait marginales à celles qui prétendent instituer l'anglais comme leur seule langue officielle porterait en réalité atteinte à la créativité des Français, qui ne s'exprime pleinement que dans leur langue - ceci n'empêchant aucunement l'ouverture la plus large possible à l'information et aux contacts venus d'ailleurs. Une signature inconsidérée du projet de « brevet communautaire » tel qu'il est proposé porterait gravement atteinte au statut diplomatique de la France et **RUINERAIT TOUTE L'ACTION DE PRESERVATION DE LA DIVERSITE CULTURELLE** menée avec constance par le Gouvernement français et par le Président de la République.

Errare humanum est, perseverare diabolicum.

Le 2 octobre 2003.

BRÈVE

CRÉATION D'UNE UNIVERSITÉ RURALE WALLONNE

Saluons la naissance de la première Université rurale wallonne. A l'instar de ce qui se fait déjà en France ou au Québec, l'URW permettra la rencontre de décideurs politiques, d'acteurs de terrain, de chercheurs et enseignants afin de dégager des pistes de réflexion et de trouver des solutions durables aux problèmes auxquels le monde rural est confronté aujourd'hui.

Cette initiative nous séduit car, loin des clichés éculés d'une Wallonie seulement industrielle, elle conforte l'idée qu'un projet wallon cohérent peut émerger et s'ouvrir à toutes les composantes de la société wallonne.

Marc Philippe

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) considère à juste titre que l'apprentissage scolaire du français, dans cette partie du Continent africain, constitue le premier des droits de l'enfant. Dans les seize Etats d'Afrique dont le français est la langue officielle, sa connaissance minimale peut seule ouvrir le droit à l'éducation, au travail, à l'information, à la santé... Même là où l'on constate une progression du nombre d'élèves scolarisés en français, il est observé que certaines populations subissent ultérieurement un retour à l'analphabétisme, entraîné par l'absence quasi totale de l'écrit dans l'environnement hors de l'école. La pauvreté, le sida, les sanglants affrontements ethniques, la violence des guerres dont les enfants sont parfois acteurs, les rivalités politiques fratricides, les crises sociales sans issue constituent un cadre défavorable à toute espèce d'enseignement. En sus, la réduction sensible des aides consacrées à l'éducation par les institutions financières internationales assombrissent encore le tableau d'une Afrique martyre.

Et cependant, nonobstant ces énormes obstacles, les données actuelles confirment, en Afrique subsaharienne, une très forte augmentation en dix ans du nombre d'élèves et d'étudiants qui apprennent le français, mais également sont scolarisés en français. Cette poussée oscille entre 60 et 80 %.

Le CAMEROUN, officiellement bilingue français-anglais, compte un peu plus de 2 millions d'élèves enseignés en français, et quelque 530.000 jeunes anglophones qui ont choisi le français comme seconde langue. L'arabe est la langue d'enseignement dans les lycées franco-arabes qui totalisent 400.000 élèves. Le RWANDA, qui se relève lentement de ses massacres, scolarise en français 90 % de ses élèves dès la 4^e primaire, et le kinyarwanda, langue locale, est enseigné au cours des trois premières années. L'anglais cohabite minoritairement avec le français. Au MALI, 1 million 100.000 élèves, dont les 4/5 dans le primaire, apprennent le français. En outre 10 % des enfants de 7 à 15 ans sont scolarisés en arabe, et accèdent au français pour les matières dites modernes, ainsi que dans l'enseignement supérieur. A noter que 3 % des 7 - 12 ans sont scolarisés dans l'une des quatre langues nationales. Dans le secondaire, l'anglais est la langue étrangère la plus enseignée, après l'arabe. Au NIGER, l'apprentissage de la lecture se fait dans l'une des cinq langues nationales, avant le passage au français pour 645.000 élèves. L'anglais est enseigné à tous les élèves du secondaire. L'Université de Say dispense ses cours en arabe et en français. Au SENEGAL, 1 million 250.000 enfants dans le primaire et 300.000 dans le secondaire sont scolarisés en français. Apparues par suite d'une forte demande sociale, les 112 écoles franco-arabes pratiquent l'arabe, le français étant choisi comme première langue vivante. Dans le secondaire, les cours se donnent en français et l'anglais se positionne en première langue étrangère. Le plan décennal de développement de l'éducation prévoit l'introduction « souple et réaliste » des langues nationales. En CEN-

TRAFRIQUE, 400.000 élèves apprennent le français. Le sango, langue locale, est progressivement introduit à l'école primaire. Dans le secondaire, 41.000 élèves de 11 à 18 ans suivent obligatoirement le cours complémentaire d'anglais. Au TCHAD, la scolarisation des 800.000 élèves du primaire est effectuée en français et en arabe local. Il existe également des écoles, dites « spontanées » qui concernent 112.000 enfants : le salaire des enseignants y est assumé par l'Etat, les dépenses d'investissement par l'aide internationale, tous les autres frais demeurant à la charge des parents. Au TOGO, où l'on parle 42 langues locales, celles-ci sont exclues de l'enseignement qui se donne en français pour 1 million 200.000 enfants. Une centaine d'élèves de 1^{re} primaire expérimentale est cependant scolarisée en langue ben. Au GABON, le français est la langue de l'enseignement pour 324.000 élèves, à l'exception de quelques classes du secondaire où l'on pratique des langues nationales. En CÔTE D'IVOIRE, 2 millions d'enfants du primaire et 600.000 du secondaire sont scolarisés en français. Ils se partagent en nombre égal l'étude de l'allemand et de l'espagnol comme langues étrangères. Le BURKINA-FASO dénombre 800.000 élèves en primaire et 100.000 dans le secondaire, avec un enseignement en français. Le BENIN compte 950.000 enfants dans le primaire et 250.000 dans le secondaire, scolarisés en français. Les guerres civiles ont entraîné une sévère régression de l'enseignement au BURUNDI, au CONGO-KINSHASA et au CONGO-BRAZZAVILLE, où les rares chiffres connus sont en chute libre. En GUINEE, un enfant sur deux n'a pas accès à l'école.

La sous-scolarisation des filles constitue une importante lacune, consécutive aux usages culturels traditionnels qui bornent leur éducation à la vie familiale, au ménage, à la pratique des métiers habituellement exercés par les femmes. Le mariage, souvent décidé dès l'enfance, constitue un frein à la fréquentation scolaire.

Les seize pays francophones d'Afrique subsaharienne tiennent une place décisive dans l'avenir démographique de la Francophonie, dont ils sont le principal vivier. L'engagement unanime a été pris de parvenir en 2015 à un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous, à suivre jusqu'à son terme. En mars dernier, les Etats généraux de l'enseignement du français dans cette région d'Afrique se sont tenus à Libreville (GABON), rassemblant près de 600 participants représentatifs de tous les niveaux et structures de l'enseignement. L'organisation des travaux relevait conjointement de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, de la Fédération internationale des professeurs de français et de l'Agence universitaire de la Francophonie. Nous en reparlerons. Le sort de l'Afrique peut-il laisser les francophones indifférents ?

* Source: Etat de la Francophonie dans le monde, données 2000

Le Cercle Franco-Wallon organise une conférence-débat sur

L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE WALLONNE

le lundi 8 décembre 2003 à 18 heures
au Sénat, salle Monnerville, 15 ter, rue de Vaugirard, 75006 Paris,

avec la participation de

MM. YVES DE WASSEIGE,
économiste et sénateur honoraire,

et **JEAN GANDOIS,**
ancien président du CNPF, vice-président du groupe Suez
et ancien PDG de Cockerill-Sambre.

Les réservations doivent se faire auprès de
M. Claude Jadoul, secrétaire du Cercle Franco-Wallon
6, square Patenne, 75020 Paris –
Tél. et télécopie 00 33 143 71 61 09 – Courriel : c.jadoul@wanadoo.fr

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens !
D'ores et déjà, nous vous mandons que, le 19 septembre 2004 à 13 h.
le Cercle franco-wallon organisera

UN DÉJEUNER RÉPUBLICAIN dans l'une des dernières guinguettes des bords de Marne

Qu'on se le dise !

Tous les renseignements pratiques vous seront communiqués en temps voulu.
Les inscriptions seront prises chez Jacques Liénard.
49 B, Avenue de Gerlache, 4000 Liège, tél. et télécopie : 04 253 26 47.

APPRENDRE LE NÉERLANDAIS... MET FACILITEITEN!

Le 3 septembre, *La Libre Belgique* a donné la parole à MM. Alain Braun, professeur à l'Université de Mons-Hainaut, et Jean-Luc Crucke, bourgmestre de Frasnes-lez-Anvaing, d'une part, et Patrick Traube, psychologue et écrivain (*), d'autre part.

Le thème du débat : de quelle langue étrangère faut-il privilégier l'apprentissage à l'école ?

Promouvoir d'abord la langue française et refuser d'avantager l'anglais, langue déjà hégémonique, affirment les deux premiers auteurs pour déboucher sur la nécessité de l'étude du « néerlandais-flamand en Belgique (ce qui permettra) à des francophones d'occuper des fonctions à forte valeur ajoutée renforçant ainsi le poids de notre Communauté à l'échelle fédérale, à Bruxelles notamment ». Bref, MM. Braun et Crucke ne veulent – ou ne peuvent ? – sortir du cadre belge ! En revanche, M. Patrick Traube fait entendre un autre son de cloche que nous reproduisons ci-dessous :

Dans un pays bilingue, la priorité doit être donnée à la connaissance de l'autre langue nationale par rapport à l'anglais. Il faut encourager le multilinguisme dès l'école primaire.

Quant au choix de la seconde langue, aucun critère scientifique ne fonde la priorité au néerlandais. Mais il semble normal de commencer par la langue de ses voisins.

Déclarations puisées parmi des dizaines d'autres du même cru. La première est extraite de l'exposé des motifs d'une proposition de loi émanant de trois sénateurs francophones (janvier 2000), la seconde du Pr A. Braun (didacticien des langues) a été commentée dans le quotidien *Le Soir* du 8 janvier 2002. Humour (involontaire) ? Le commentaire en question occupe la moitié inférieure de la page quatre, la partie supérieure étant coiffée d'un article relatif aux nouvelles revendications d'autonomie des partis flamands dans la perspective des élections législatives de mai dernier. Superbe mise en perspective !

Au moment où la Flandre, en toute clarté, teste l'État de ses rêves, au moment où les observateurs les moins suspects de sympathies séparatistes estiment que les probabilités de la Belgique fédérale d'atteindre l'an 2010 sont infinitésimales, les autorités sudistes font encore le pari d'une Belgique bilingue. Naïveté ou aveuglement ? Plutôt que d'expliquer au Coq et à l'Iris de quoi leur futur sera fait, lorsque le Lion rugissant les aura largués, elles déploient une énergie considérable pour les convaincre qu'il faut absolument apprendre à causer "lion".

Merci à elles de penser à l'avenir linguistique de nos enfants !

Moi, je pense en termes différents à l'avenir du mien. Je lui souhaite d'abord d'acquérir la passion de sa langue maternelle. Je lui souhaite aussi l'ardent bonheur de vibrer à la somptueuse musicalité de l'anglais, à la rugueuse et fascinante beauté de l'espagnol, à l'extraordinaire densité de l'allemand, à l'éclat doré de l'italien. Et si l'échelle des priorités se définit en fonction du voisinage géographique, pourquoi n'apprendrait-il pas l'arabe (seconde langue usuelle en Communauté française) ?

Je déclare sans haine, mais avec fermeté, que mon fils n'apprendra pas le néerlandais, et cela pour deux raisons : une raison pragmatique (objective) et une raison de principe (symbolique).

Une raison pragmatique !

Dans une « culture de l'utilitaire », mieux vaut commencer par celle-là ! Jusqu'ici, la connaissance de la « langue de Vondel » s'imposait aux francophones parce qu'ils naviguaient dans un vaisseau bilingue battant pavillon-du-Lion-noir et dont les leviers depuis les soutes jusqu'au faite étaient tenus par les Flamands majoritaires. Mais pourquoi s'imposerait-elle encore à nos enfants alors que ceux-ci vogueront dans un autre vaisseau (Communauté Wallonie-Bruxelles), au sein d'un océan européen et planétaire à l'échelle duquel le néerlandais ne sera plus qu'un idiolecte sous-provincial (pour rappel, les trois langues communautaires au sein de l'Union européenne sont l'allemand (24 %), le français (16 %) et l'anglais (16 %), le néerlandais n'étant parlé que par 6 % de la population). Par décence, je tairai la question de l'ouverture culturelle ! Je me contenterai de répéter que l'apparente égalité : « Un francophone apprenant le flamand = un Flamand apprenant le français » est une inégalité masquée, donc une escroquerie à nos dépens (une de plus !).

La raison de principe !

Lorsque je parlerai de la Belgique à mon fils, je lui parlerai de celle que j'ai vécue (celle du *Walen buiten*, du *on entre dans les Wallons comme dans du beurre...* jusqu'aux récentes circulaires Peeters et Martens) afin qu'il comprenne tous les raffinements dans l'art de l'humiliation. Je lui dirai dans le même élan que l'avenir d'un peuple ne se mesure pas seulement à l'aune de sa prospérité économique. Qu'il dépend surtout de sa pugnacité à défendre son honneur, de sa détermination à refuser de courber l'échine devant celui qui entend lui imposer sa loi. Comme mon père, résistant à la barbarie nazie, l'a fait pour moi, j'espère lui apprendre ainsi le respect de soi, le sens de la dignité et la nécessité de la saine révolte. Il comprendra qu'un « purificateur » offre toujours le même visage, même s'il préfère le masque « soft ».

Je lui dirai qu'apprendre la langue de l'autre est un acte d'amour pour cette langue et pour cet autre. Mais qu'aimer ceux qui vous méprisent, soutenir qu'il pleut quand ils vous crachent à la figure, cela s'appelle lâcheté. Je lui dirai enfin que refuser d'apprendre la langue de l'autre n'est pas toujours un signe d'intolérance, encore moins de rejet sectaire, mais parfois un acte d'honneur et de résistance civique.

(*) Auteur notamment de *Où va le monde?* (à paraître aux éd. Convaincre, 2003).

BREL ET LA RÉPUBLIQUE

Année commémorative oblige, d'aucuns considèrent que Brel était un vrai Belge, soit un artiste bruxellois d'origine flamande qui écrit en français. Point à la ligne. Il est vrai que *Le Plat pays* sert parfois d'alternative à la Brabançonne puisqu'il est bien entendu que ce qui compte en Belgique ne dépasse plus l'Altitude 100 de Bruxelles.

Et puis le Grand Jacques n'a concédé qu'une seule chanson, assez faible d'ailleurs, à la Wallonie, *Il neige sur Liège*. La Cité ardente se change en « *croissant noir de la Meuse sur le front d'un clown blanc* » (prophétisait-il l'arrivée de Mathot et de Di Rupo ?).

Mais le chanteur génial ne se laisse pas réduire à quelques clichés. Dans la biographie de référence, *Brel, une vie* (Laffont, 1984), Olivier Todd raconte que c'est lors de son concert d'adieux à Bruxelles, au Palais des Beaux-Arts le 15 novembre 1966, que ce républicain de cœur et de raison « créa » son sulfureux *La, la, la* qui lui fait dire :

*« J'habiterai une quelconque Belgique
Qui m'insultera tout autant que maintenant
Quand je lui chanterai Vive la République
Vivent les Belgiens merde pour les flamingants ».*

Pourquoi un 15 novembre ? C'est le jour de la Fête de la Dynastie, vous savez ce jour bizarre où le cardinal célèbre en grande pompe une messe en l'honneur du Roi. Sans doute mis discrètement au parfum, les souverains n'assistèrent pas à ce concert de gala...

Il faut avouer que le *Tango funèbre* (1964) se terminait déjà par ces mots :

*« Et l'on à le brave culot
D'oser me demander (...)
De crier vive le roi ! Ah ! Ah ! Ah ! Ah !... »*

Après une représentation de *L'Homme de la Mancha* à l'Olympia, Brel se permit, suprême pirouette, de décliner l'invitation de Baudouin au palais de Laeken.

Plus étonnant encore. Frappé par les marches flamandes sur Bruxelles de 1962 et 1963, Brel voulut susciter la création d'un parti fondé sur la liberté, la justice, l'égalité et la fraternité. Dans cette optique, il rencontra vers 1965 Jacques Yerna, Jean-Pierre Grafé (un ami d'enfance) et François Perin dont il vanta la virtuosité intellectuelle jusqu'à Paris. Selon Todd, l'entrevue aurait eu lieu à l'Hôtel moderne de Liège. Mais nul ne sait de quoi il fut exactement question. Plus tard, Brel croisa à plusieurs reprises le jeune André Cools. Loin de l'hagiographie belge d'aujourd'hui, on comprend, en relisant Olivier Todd, que Brel était conscient de l'évolution inéluctable du Royaume. Ce qui, dans son cas, n'allait pas sans accès de nostalgie de la Belgique de papa.

En 1977, sa chanson *Les F...* (1977), qui ne confond pas forcément le peuple flamand avec les extrémistes flamingants (Brel était même favorable à l'amnistie), lui valut la censure des médias du nord. Elle se termine par ce manifeste :

*« Et moi je m'interdis de dire que je m'en fous
Et je vous interdis d'obliger nos enfants
Qui ne vous ont rien fait à aboyer flamand
Et si mes frères se taisent eh bien tant pis pour elle
Je chante, persiste et signe je m'appelle
Jacques BREL ».*

R.M.

LE PLUS HAUT VIADUC DU MONDE...

...se trouve(ra) en France, dans le département de l'Aveyron, sur le territoire de la commune de Millau où il enjambe(ra) le Tarn à 343 mètres d'altitude ! Assemblage élégant de sept piles minces supportant un tablier très léger long de 2.460 mètres et suspendu à 154 haubans, il allie les techniques les plus perfectionnées du béton et de l'acier.

Sa construction va bon train et, dès son ouverture en janvier 2005, il fera sauter le célèbre bouchon de Millau, permettant à l'autoroute A 75 de relier Paris à Béziers (Hérault) par Orléans, Bourges et Clermont-Ferrand en gagnant quelque 100 km par rapport à la nationale 9.

Pourquoi parler dès maintenant de ce gigantesque et audacieux ouvrage d'art ? Est-ce pour que l'on se prépare déjà à emprunter la voie la plus rapide et la moins onéreuse entre Paris et la Méditerranée ? Est-ce pour se réjouir, avec les Scandinaves, de ce rapprochement tant attendu entre l'Europe du Nord et les côtes de l'Espagne ? Vous n'y êtes pas ! C'est – cocorico rouge et jaune oblige – parce que l'étude complète de la solution métallique a été confiée par concours à une entreprise wallonne, le bureau d'études GREISCH de Liège.

Soyez attentif au prochain numéro de notre revue. Nous tenterons de vous apporter un éclairage aussi complet que possible sur cette réalisation grandiose qui honore, sur le plan de la compétition mondiale, les ingénieurs et techniciens formés et établis en Wallonie. Une Wallonie qui, à l'évidence, grandit en s'émancipant du carcan belge.

P.M.

LA FACE CACHÉE DE *LA POSTE*

« Privilège normalement réservé aux personnes décédées ou aux souverains, nous dit un quotidien bruxellois, deux timbres *PRIOR* seront bientôt imprimés à l'effigie de Kim Clijsters et de Justine Henin ». Il paraît que ces timbres pourraient être mis en circulation à la mi-novembre, juste après les *Masters*. Voilà donc nos deux championnes sur le point d'être immortalisées ou « souverainisées » comme on voudra. Le firmament sportif hier, l'Olympe postal aujourd'hui.

Si l'on peut se réjouir, avec les jeunes femmes concernées, de cette reconnaissance quasi officielle de leurs mérites sportifs, il faut avouer, toutefois, que la décision inédite de *LA POSTE* suscite quelque réflexion à l'heure où l'État fédéral craque dans toutes ses membrures à l'approche des élections régionales de juin prochain.

Alors, M. l'Administrateur général de *LA POSTE*, quelle corde sensible a-t-on fait vibrer en vous pour que vous donniez suite à une demande qui a toutes les apparences d'une discrète suggestion royale ? Répondez ! Avez-vous obtempéré par soumission à la monarchie ? Dans un élan sincère de fierté « fédérale » ? Par nostalgie de la Belgique de Papa ? Par désir de freiner (un peu) la dislocation du pays ? Ou pour toutes ces raisons à la fois ? En tout cas, ne venez pas nous dire que vous avez agi par amour du tennis ! Ni que ces deux jeunes binettes feront vendre à *LA POSTE* un nombre considérable de timbres ! Le citoyen ne va quand même pas envoyer plus de lettres pour le plaisir d'y coller la tête de ses sportives favorites...

Pour ma part, je vois dans l'édition tout à fait exceptionnelle de ces deux timbres la preuve tangible du bel opportunisme qui a saisi la nomenclature belge aux abois. Vite, vite, ont dû conseiller les cercles belges centripètes pris de frénésie. L'étoile d'une de ces championnes, voire des deux, pourrait pâlir. Envolée, dans ce cas, la parfaite symétrie linguistique des résultats sportifs. Ne laissons pas échapper pareille aubaine ! Rendez-vous compte : le visage de nos deux vedettes – la Wallonne et la Flamande – affiché dans tous les coins supérieurs droits prioritaires du royaume ! Et que l'on peut effleurer d'un coup de langue en toute intimité ! (à moins que ces timbres ne sortent en version autocollante...). Retrouverions-nous une aussi belle occasion de réchauffer les consciences « nationales » assoupies ? s'inquiètent ces braves « fédéralistes d'union ». Pas sûr... Il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Donnons au bon peuple, philatéliste ou non, ce qu'il aime le plus : de l'émotion. Qu'il pleure de joie devant cette égalité de performances ! C'est tout bénéfique pour la cause belge.

Pour ceux qui douteraient du caractère purement belge de cette entorse à la règle postale immuable, qu'il me soit permis, pour conclure, de leur poser une question. En cas de victoire, même écrasante et mondialement médiatisée, d'une seule des deux joueuses, pensent-ils que *LA POSTE* aurait honoré la titulaire de cet exploit d'un timbre à son effigie ?



OCULUS

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Les numéros 49 et 50 de *Wallonie-France* vous ont donné un aperçu des néologismes français officiels qui existent bel et bien à côté de termes anglais pas toujours employés à bon escient. Rappelons que la terminologie officielle régulièrement mise à jour est publiée dans les annexes du Journal officiel français.

Voici une nouvelle fournée de termes anglais. Pouvez-vous donner leur équivalent en français ?

1. **sponsoring**: soutien donné à l'organisation d'une manifestation, financièrement ou au moyen de prestations de services, afin d'obtenir la contrepartie des effets publicitaires.

2. **casting**: ensemble des interprètes d'une œuvre.

3. **timing**: détermination des dates prévues pour l'accomplissement des différentes phases d'un programme.

4. **dropping**: en terminologie propre aux troupes aéroportées, désigne le parachutage de personnel ou de matériel.

5. **dispatching**: opération portant sur des marchandises ou sur du courrier et consistant à diriger chaque colis ou chaque pli vers son destinataire.

Voir la solution p. 27.



LETTRÉ OUVERTE À M. LOUIS MICHEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DE BELGIQUE

Monsieur le Ministre,

A en croire votre publicité électorale publiée à grands frais dans la presse en avril et en mai, vous avez mené « une lutte inlassable [...] pour la défense des droits de l'homme, (ce qui) a permis à la Belgique de retrouver sa place et sa voix en Europe et dans le concert des Nations et aux Belges d'être « à nouveau fiers de leur pays ». Bien entendu, votre parti, le Mouvement Réformateur, « n'envisage pas une politique étrangère sans dimension éthique. Le développement personnel et collectif [...] est] toujours lié à celui des libertés fondamentales : [...] respect croissant des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions [...] ».

Tout cela est bel et bon. Vous vous posez comme le champion toutes catégories de la défense des droits de l'homme sur toute la surface du globe. Mais que faites-vous pour ce même noble combat à l'intérieur de nos frontières? Car il ne faudrait pas perdre de vue que des dizaines de milliers de francophones de la périphérie bruxelloise, à un jet de pierre de la capitale de l'Europe, sans oublier les habitants des Fourons, restent privés de droits essentiels, comme celui de l'emploi de la langue maternelle dans leurs rapports avec l'administration ou tout au long de leurs études.

Il s'agit pourtant là d'une minorité nationale, considérée comme telle il y a peu, après le vote du rapport de la Suisseuse Nabholz-Haidegger au Conseil de l'Europe. Par conséquent, elle doit bénéficier au sein de la Flandre de solides protections en matière culturelle et linguistique, inscrites dans la convention de protection des minorités nationales de cette assemblée.

Pour intégrer le « concert des Nations » représentées au Conseil de l'Europe, (même la Fédération Serbie-Monténégro et celle de Bosnie-Herzégovine, après les horreurs d'une sinistre guerre toute récente, viennent de signer ce texte. Mais les responsables politiques flamands ne veulent même pas en entendre parler, au point que si, demain, la Flandre obtenait son indépendance, elle serait placée au ban de l'Europe...

Pourtant, des « facilités » avaient été reconnues à cette population dans la Constitution belge, concession arrachée aux Flamands à un prix exorbitant en vue de protéger la minorité thioise à Bruxelles (au point qu'il faut aujourd'hui compter deux voix francophones pour équi-

valoir à une voix flamande, ... en toute démocratie). Les politiciens flamands ont fait de la Loi fondamentale du Royaume un chiffon de papier et ont transformé ces « facilités » en un ensemble de difficultés à utiliser sa propre langue. Dans la Belgique fédérale, le Conseil d'Etat, sollicité pour remettre un avis sur cette négation unilatérale d'un texte constitutionnel, n'arrête pas de repousser aux calendes grecques ce devoir qu'il aurait dû déposer il y a de longs mois déjà. J'obtiens une protection trois étoiles pour « ma » minorité et je supprime celles octroyées à l'autre minorité, dont je nie d'ailleurs l'existence. Ou l'art de gagner le beurre et l'argent du beurre, au terme d'une même logique aux conclusions diamétralement opposées...

Face à cette politique de harcèlement des francophones de Flandre, face au mépris affiché en ce qui concerne des droits fondamentaux de l'homme au cœur même de l'Europe, face à une décision d'une seule communauté du pays de ne pas respecter la Loi, par laquelle la Belgique n'est plus un Etat de droit, que font les politiciens wallons, de quelque parti qu'ils soient ? RIEN.

Pire, que faites-vous, Monsieur Michel ? Vous vous pavanez, content de vous. Quel aveuglement, quelle hypocrisie ! Il apparaît, semble-t-il, beaucoup plus difficile de faire respecter les droits de l'homme chez soi que de s'affairer sur le plan international, mais il s'agit pourtant de la même noble cause... Or, pendant quatre ans, le Ministre de l'Intérieur a été du même parti que vous, Monsieur Michel, et le dossier des francophones de la périphérie bruxelloise n'a pas bougé d'un iota. Gageons qu'il n'avancera pas davantage aujourd'hui, sous le règne d'un ministre flamand.

Alors, Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères d'un pays où l'on ne respecte ni les droits de l'homme ni la Constitution ne vous étonnez pas si, d'aventure, l'un de vos confrères, le serbe par exemple, refuse un jour de s'asseoir à la même table que vous, ou si des politiciens bosniaques affirment demain que plus jamais ils ne viendront faire du ski en Ardenne ou assister au Grand Prix de Francorchamps.

Lorsque l'on vante sa politique, il faut pouvoir rester cohérent, ne pas critiquer à l'étranger des situations inacceptables que l'on tolère chez soi, même si elles s'avèrent moins dramatiques. On me chuchotera que pousser les politiciens flamands dans leurs derniers retranchements hâterait la mort de la Belgique. Je réponds qu'on ne peut assurer la survie d'un pays au prix de la négation de droits essentiels de l'une de ses composantes. Si tel est le cas, ce pays ne mérite plus de vivre.

Monsieur Michel, vous êtes aujourd'hui, paraît-il, un champion de la défense des droits de l'homme, mais uniquement en déplacement. Soyez-le désormais à domicile...

MARC SUTTOR

LA RTBF « COMMÉMORE » LA CHUTE D'ALLENDE

Le 11 septembre n'évoque pas seulement l'écroulement des deux tours de Manhattan mais également le coup d'État chilien de 1973 perpétré par la junte militaire et le suicide du président Allende qui avait refusé aux colonels « le plaisir de se rendre ».

Cela n'a pas échappé à la RTBF qui, le même jour, l'a évoqué dans son journal du matin (l'autre anniversaire). C'est une prouesse ! Le journaliste en place a réussi, en trois minutes, à synthétiser l'événement et à le circonscrire en une formule unique : ce fut un combat de classes opposant le peuple à la bourgeoisie, un conflit purement interne. D'où la performance : le drame chilien, qui a marqué la conscience universelle, est l'objet d'un raccourci saisissant : Nixon, Kissinger et la CIA évacués de l'analyse historique ; volatilisés aussi les 10 millions de dollars – ou plus s'il le fallait – pour mettre l'économie chilienne à genoux, 10 millions de dollars consentis par Nixon à la CIA et jetés aux oubliettes de la critique historique à la sauce RTBF ! Connaissez-vous, par exemple, l'épisode des camionneurs en grève, rémunérés davantage qu'en travaillant ?

La RTBF est devenue le prolongement de l'action gouvernementale, un peu comme un journal d'entreprise qui flatte ses dirigeants à l'instar d'un album de famille. Fini le temps des rodomontades de « Big Loulou », le réalisme a repris le dessus. La loi sur la compétence universelle s'est effilochée, ses lambeaux fleurissent bon le chocolat depuis que les huiles US ne nous voient plus qu'en qualité de fabricants de cette denrée. Profil bas, ne pas les heurter, c'est le mot d'ordre lancé depuis la salle du conseil d'administration de la RTBF. « Loulou-les-bras-nus » avec son marcel belge tricolore, c'est fini ! Il a remis son t-shirt rayé avec des étoiles. Chassez le naturel...

Jean Dufranc

FOURONS, 40 ANS DÉJÀ !

Résumé de la question (1) : le 31 octobre 1962, la Chambre adoptait le projet de loi réglant le transfert de Mouscron-Comines à la province du Hainaut et des six villages des Fourons à la province du Limbourg ; le vote était

acquis à la quasi-unanimité des députés flamands et grâce à 24 de leurs collègues wallons.

Rappelons qu'en 1917 pour répondre au vœu de la *Raad van Vlaanderen*, l'occupant allemand liait administrativement les Fourons à la ville flamande de Tongres. Le but était clair : créer un couloir territorial entre la Flandre et l'Allemagne. La victoire de 1918 rendit immédiatement les villages fouronnais à la province de Liège.

Après la Seconde Guerre mondiale, le pourrissement lent mais inexorable de la question communautaire en Belgique incita plusieurs hommes politiques, tant wallons que flamands, à rechercher une solution d'apaisement par la fixation définitive de la frontière linguistique. L'affaire rebondit au début des années '60.

Après maintes discussions en commission, la « solution miracle » fut trouvée en 1962 : en dépit du vœu de plus de 63 % des Fouronnais, leurs communes allaient passer en Flandre ! On connaît la suite : la résistance du bourgmestre Happart et de ses nombreux amis, les violentes manifestations flamingantes et les brimades incessantes dirigées contre les francophones.

J.L.

A ce propos, M. Michel Lixon (38 ans), outré du silence des politiciens wallons, nous écrit :

« Il est indécent que la Belgique veuille jouer les chevaliers blancs des droits de l'homme et donner des leçons de démocratie au monde, alors qu'elle est incapable de faire respecter les droits élémentaires des Fouronnais francophones. Que les politiciens fassent d'abord le ménage chez eux avant de jouer les héros d'opérette ! (...)

Aux Fourons, l'épuration ethnique est en cours et rien ne l'arrêtera : on vend des maisons louées par des francophones, on interdit à un artisan wallon d'exercer son métier de menuisier car cela gêne un « étranger orangiste », on coupe les arbres plantés par les francophones (...) et, dernière invention de la majorité flamingante, les fonctionnaires de la maison communale ne peuvent plus se parler en français, ni même écouter la radio dans cette langue ; il doivent désormais s'exprimer en flamand. (...)

(1) De nombreux textes ont été publiés sur cette épineuse question. Pour l'historique complet du problème, nous renvoyons le lecteur notamment à l'excellente analyse de Jules GHEUDE, *Fourons, de l'erreur à l'erreur*, Bruxelles, éd. Les Éperonniers, 1989, 233 pages.

BRÈVE DÉCHET, ON TE COMPOSTERA !

Une usine de biométhanisation a été inaugurée le 19 septembre à Havré (Mons) ; cette unité, capable de transformer en un compost de qualité 60.000 tonnes/an de déchets organiques, n'est, selon Michel Foret, que la première du genre, quatre autres devraient fonctionner en 2008. Ces « digesteurs » géants permettront de traiter 350.000 tonnes de déchets organiques, soit 80 % du total produit en Wallonie, évitant ainsi la mise en décharge ou l'incinération. En outre, le biogaz servira à produire l'électricité du site ; c'est une seconde source d'économies.

Il reste toutefois un problème de taille à régler : comment collecter en suffisance ce type de déchets ? L'opération ne pourra se faire que grâce à un développement rapide de la conscience citoyenne. Rude tâche en perspective ! La biométhanisation, d'abord testée en France, devient donc réalité en Wallonie. Cela mérite un coup de chapeau.

J. L.

IDENTITÉ, MON BEAU SOUCI

Jacques ROGISSART

Que la classe politique ne sache plus ni compter, ni prévoir, les chamailleries budgétaires au sein du gouvernement l'illustrent à suffisance de preuve. Depuis au moins l'an dernier, toute personne de bon sens savait que promettre des allègements fiscaux dans la conjoncture actuelle était une imprudence – plutôt au ciel que ce fût plutôt une impudence, car, au point où nous en sommes, le cynisme de nos dirigeants serait moins dangereux que leur étourderie. Plus d'un exemple étranger a montré l'inappropriation de cette marotte libérale (et aujourd'hui, la sociale-démocratie s'apparente à la famille libérale) à un objectif de relance économique lorsque les tendances de fond contrarient celle-ci. Tant crie-t-on Noël qu'il vient. Il est bien possible que les docteurs tant-mieux finiront par avoir raison sur le retour de la croissance. Le fait est que l'événement ne s'est pas produit à temps pour prévenir les prises de bec de nos compères. Les naïfs qui ont gobé leur appât fiscal s'en souviendront-ils la prochaine fois ? La jobardise, hélas, a en elle un principe d'éternité, sinon les sondeurs et les astrologues changeraient de métier.

A s'en tenir aux intérêts bien compris de la Wallonie, une certaine sobriété financière du pouvoir fédéral peut être profitable, à condition qu'elle ne nuise pas, comme tout en prend l'apparence, au bon fonctionnement des services publics, dont nous avons un criant besoin. et à la substance de la Sécurité sociale, seule échoppe du souk belge dont nous tirons encore un revenant-bon. Outre que notre économie a terriblement souffert des politiques d'austérité des années Martens, il faut se souvenir que la Flandre se sert plus que sa juste part dans les caisses bien remplies. Si nous étions dans un État normal, fonctionnant selon les vœux démocratiquement exprimés par une vraie nation, la prudence vis-à-vis d'un déficit budgétaire ordonné à une grande stratégie de progrès ne serait certes pas de mise. Mais nous subissons la prépondérance d'un peuple étranger dont nos gouvernants sont des supplétifs indéfiniment attachés à leur rang subalterne. Essayons donc de vider le moins possible nos porte-monnaie dans la trésorerie du Système.

Nos maux s'augmentent de la contrainte européenne, avec son pacte proprement insensé de stabilité monétaire dont même ses promoteurs commencent à comprendre qu'il annule les marges de manœuvre de la politique et qu'il fragilise le tissu social. La France, qui s'est fourvoyée dans ce borborygme sous la conduite du calamiteux Mitterrand, vient de prendre une posture de dignité, à propos de son budget et de l'aide à Alstom, vis-à-vis des gnomes arrogants de la Commission Prodi et de la Banque centrale européenne. Malheureusement, MM. Chirac et Raffarin continuent de révéler en paroles la charte de ruine qu'est le fameux pacte, ce qui pourrait bien les exposer en 2005 soit à l'embarras

d'une volte-face, soit à de nouveaux délits de lèse-patrie et de lèse-société.

Et nous ? Eh bien, M. Verhofstradt vient de faire à nouveau avaler par le gouvernement wallon la mauvaise médecine de l'orthodoxie maastrichtienne. Celui-ci avait pourtant protesté contre l'appel du Premier Ministre à étayer l'équilibre budgétaire, mais le belgo-fédéralisme a balayé une fois de plus la résistance fédérée. Il accepte de mettre au pot de l'argent qui lui était dû et de réduire un endettement nécessité par l'effort de relance en y affectant aussi la part – hypothétique – qui lui reviendra dans le gâteau, cuisant au four de l'amnistie fiscale des capitaux expatriés à l'insu du fisc. Et il se vante de n'avoir rien perdu ! La Région est par ailleurs menacée (mais les choses ne sont pas encore assez clarifiées pour conclure) d'une autre contribution au remplissage du tonneau des Danaïdes eurocratiques : elle est libéralement autorisée à préfinancer l'intérêt d'investissements qu'elle jugerait prioritaires dans le réseau ferroviaire... et qui le sont déjà de longue date dans le plan assigné à la SNCB. Passez muscade !

Les dernières passes d'armes budgétaires ne sont que confirmation de deux vérités. D'abord celle que l'Europe monétaire, qui n'a tenu aucune des promesses de ses concepteurs, doit être reconstruite sur d'autres bases pour rendre au pouvoir politique les moyens de répondre à l'attente des peuples qui réclament son retour à cor et à cri (1). Ensuite celle que la Wallonie a grand besoin de raffermir, son identité française, pour retrouver la conscience de ce qui lui manque. En se livrant à nouveau, le 18 mai, aux nostalgiques de l'unitarisme, elle s'est trompée dans l'addition.

La question identitaire, José Fontaine et ses amis la reposent avec leur second Manifeste pour la culture wallonne. Il divise les patriotes, preuve qu'il mérite un débat de fond et Dieu sait que nous en manquons chez nous. M. Collignon lui fait bon accueil ; M. Gendebien fronce les sourcils. Le meilleur moyen de trancher est de se pencher sur le texte en l'isolant soigneusement du contexte réel ou supposé. Pour ma modeste part, je voudrais rappeler que le rédacteur en chef de *Toudi* est un remueur d'idées, largement ouvert à la discussion. Il n'est pas réunionniste, mais c'est un républicain dans l'âme, ardemment inspiré par le modèle de la République française. Il dirige une revue de qualité où tout ne saurait nous plaire, mais dont rien n'est de bas niveau. Cela vaut la peine d'essayer de se comprendre.

Une vive hostilité envers la Communauté française sous-tend le Manifeste. Comme disent les jeunes d'aujourd'hui, elle ne me « branche » pas. Lorsque la problématique de cette institution fut évoquée en d'autres temps, je suivis la doctrine de Wallonie Libre à son endroit : que les régionalistes et les communau-

taristes démêlent tant qu'ils veulent dans le bain du fédéralisme ; ce n'est point l'affaire des séparatistes puisque la fin de l'État belge dissoudra de facto cette Communauté. Dans l'abstrait, certes, on peut imaginer (c'est la ruse belge du FDF) que Bruxelles et la Wallonie pourraient accéder ensemble à la souveraineté sous son égide, mais qui croira que l'on peut attendre une quelconque initiative de sécession de la part des Bruxellois ? Le destin du sud est en ses propres mains et, s'il fait le bon choix, Bruxelles le suivra par la force des choses. Ceci posé, il serait évidemment absurde de tourner le dos à la troisième ou quatrième ville francophone du monde, à sa place financière et aux avantages de sa situation internationale. La solidarité avec elle (ne pas confondre avec la sujétion envers elle) s'impose – les rédacteurs du Manifeste ne disent d'ailleurs pas le contraire. Pourquoi la Communauté ne s'exprimerait-elle pas ? Après tout, s'ils le voulaient, les politiciens wallons y feraient la loi. S'ils ne la font pas, c'est qu'ils craignent au fond le renforcement de leur Région qui porterait en germe un ferment de séparatisme.

Il est nécessaire de bien comprendre que l'indépendance est la condition *sine qua non* de la réunion à la France. Pour arriver à cette étape décisive, il est impératif de fortifier la conscience wallonne, sans laquelle l'effacement de la Belgique sera non seulement différé, mais porteur d'un risque d'éparpillement dans le désarroi. C'est dans la visée de cet objectif que nous pouvons rejoindre les signataires du Manifeste, qu'il convient de féliciter, soit dit en passant, d'avoir remis la question nationalitaire à l'ordre du jour d'une opinion publique engourdie par la torpeur de l'après-18 mai.

Maintenant, la méthode indiquée par le texte est-elle la bonne ? Il n'est que trop vrai, comme le soulignent ses auteurs, que la réalité wallonne est scandaleusement censurée par les médias et par la politique internationale de la Communauté (mais à qui la faute, sinon à ses dirigeants wallons ?). Il est exact aussi que, niée dans sa personnalité – sauf dans la relation de ses déboires – la Wallonie ne reçoit pas sa juste part des moyens culturels. Je suis donc d'accord pour la régionalisation de la RTBF, cette citadelle de la belgeoisie, et pour un restage budgétaire de ce que je préfère appeler la culture en Wallonie que la culture wallonne. D'accord aussi pour proclamer avec le Manifeste que la création culturelle concourt puissamment au développement économique. D'accord enfin, le chauvinisme sportif étant ce qu'il est (je le déplore), pour inclure le sport dans les compétences régionales.

En revanche, je suis partisan du statu quo en matière d'enseignement. C'est peut-être le vrai ciment d'une synergie wallo-bruxelloise et c'est le support virtuel d'une coopération intensive avec la France en ce domaine. La structure actuelle n'empêche pas de créer des cours d'histoire de la Wallonie et d'étudier davantage l'œuvre de nos écrivains. Et après tout, pourquoi les jeunes Bruxellois seraient-ils exclus de leur bénéfice ?

D'autre part, si je souscris au diagnostic du Manifeste sur l'ocultation de la Wallonie dans les instances de la Francophonie, je suis d'avis qu'il serait contre-indiqué de dépouiller la Communauté de son rôle international. Le rayonnement de Bruxelles lui donne une aura dont il serait sot de nous passer. Il suffirait de rendre plus visible la signalétique wallonne dans l'action et le discours. Cela ne demande qu'un peu de fermeté dans le chef des ministres wallons du gouvernement communautaire. Est-ce trop demander ?

Il est un point que Fontaine et ses amis n'abordent pas et qui mérite pourtant l'attention en ces temps de rigueur financière : le coût administratif de la Communauté. Est-il incongru de préconiser la réduction des effectifs de son Parlement et du nombre de ses fonctionnaires ? Il y a de ce côté des ressources à économiser pour le grand bien de notre enseignement, dramatiquement en quête d'argent pour accomplir une mission primordiale.

L'inventaire étant ainsi clos, les réunionistes seraient bien avisés de rejoindre les points de tangence avec un document qui est loin d'être parfait, mais qui secoue le sommeil de notre peuple. Leur abstention ne profiterait qu'aux immobilistes comme le ministre-président Van Cauwenberghe pour lequel toute révision institutionnelle est superflue – *dixit* dans son discours pour la Fête de Wallonie (mais qu'allait-il donc faire à la celle du peuple fouronnais ?). Eh si, justement, c'est à cela que nous devons travailler sans relâche. Gageons que « les chers compatriotes flamands » vont nous y aider de belle manière.

* * *

P. S. :

Le Mouvement wallon doit une pensée à Jacques Yerna qui a quitté ce monde en août. Ce rebelle altier et lucide fit beaucoup pour implanter l'idée fédéraliste dans la classe ouvrière. Il avait sur notre économie des vues auxquelles notre époque va peut-être redonner la modernité et il sut, sans être suivi, les adapter au changement des réalités. Il m'avoua un jour que le progrès wallon passait par l'indépendance. Malheureusement, la France, vers laquelle le portaient des élans de cœur, l'effrayait parce qu'il la trouvait trop « droitière », au point qu'il se commit brièvement avec le très belge groupe de Coudenberg. Ainsi manqua-t-il de devenir le grand acteur du séparatisme qu'il aurait pu être. N'oublions pas pour autant son rôle de pionnier dans la marche vers notre libération : il mérite notre hommage.

(1) Il faut se féliciter sans réserve de la répudiation par le ministre Arena de l'aberrante réforme Copernic, exemple typique de la confusion néo-libérale des tâches respectives du public et du privé et de la contamination des états-majors socialistes par cette idéologie. Elle n'a servi qu'à gaspiller des ressources rares et à flamandiser un peu plus la haute administration.

Sous le titre *QUEL RENOUVEAU SOCIALISTE ?* (Paris, éd. Textuel, 2003), l'économiste Jacques Généreux, membre du PS français et professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris, vient de faire paraître un petit pamphlet où il dénonce avec verve le néolibéralisme rampant des dirigeants de cette formation. Inutile de dire que son diagnostic vaut aussi pour les satrapes du PS bruxello-wallon.

Je ne partage pas sa foi dans le régime parlementaire (il est loin d'avoir fait merveille sous la IV^e République et de notre côté du Quiévrain), persuadé qu'un régime présidentiel, comme le souhaitait de Gaulle – qui a dû composer – est mieux adapté aux défis de notre époque. Mais j'invite à lire sa critique découpante. **Elle vaut aussi, faut-il le dire, pour d'autres familles politiques que la sienne.** Sous la chape de Maastricht, en effet, il n'y a plus de gauche et de droite qu'aux extrêmes.

Le passage ci-après me paraît constituer une excellente « bonne feuille ».

J. Rogissart

Pour éviter que des gouvernements soient alors tentés de pratiquer n'importe quel niveau de déficit public, les traités de Maastricht, puis d'Amsterdam ont mis en place le fameux « pacte de stabilité ». Il fallait bien s'entendre sur une discipline budgétaire commune. Mais comme personne n'était capable d'aller au fond de la négociation, qui supposait de s'entendre sur ce qui constitue une « bonne politique budgétaire » et la réaction la plus adaptée à des chocs économiques, on s'est contenté d'un accord sur une règle comptable et rigide : le fameux seuil limitant le déficit public à 3 % du PIB. Il sera complété ensuite par des accords visant l'équilibre budgétaire à moyen terme. Le résultat concret de cette méthode est qu'un pays en difficulté se retrouvait sans aucune marge de manœuvre monétaire ou budgétaire. Il ne lui restait alors qu'à compenser son handicap par la baisse des coûts salariaux et des charges fiscales et sociales, pour soutenir l'offre et attirer les investisseurs. Et la nécessité de réduire les impôts et les cotisations sociales, suppose de réduire aussi les dépenses publiques, incite à privatiser les services publics. Bref, à l'arrivée, une Union européenne vendue à l'opinion comme outil de résistance à la mondialisation libérale et de promotion du modèle social européen peut se transformer en contrainte qui pousse à la marche forcée vers le modèle néolibéral. On comprend

mieux dès lors l'unanimité proeuropéenne. Car, si beaucoup voient dans l'Europe un moyen de renforcer la régulation politique de l'économie, tous les libéraux qui récusent cette régulation ont de bonnes raisons de penser, qu'en réalité, l'Europe, puissance politique espérée par ses fondateurs et les socialistes, se soldera en grand marché commun de libre-échange limitant la souveraineté politique aux fonctions de l'État gendarme minimum. Il importe de comprendre que la construction européenne est un piège à deux faces. Pour les socialistes, il s'agissait d'appâter les libéraux par le grand marché pour les coincer dans une Europe fédérale imposant à tous ses membres un haut niveau de régulation politique et de solidarité sociale. Pour les libéraux, il s'agissait au contraire de vanter la souveraineté collective qui serait retrouvée grâce à l'Union, pour, en réalité, casser les derniers restes de souveraineté en exacerbant la concurrence économique et fiscale entre les pays européens. Pour le moment, le piège semble plutôt s'être refermé sur les socialistes. Et ils ne peuvent pas accuser la droite d'une tournure trop libérale de la construction européenne, puisqu'ils ont eu l'occasion de la gouverner et n'ont pas fait grand-chose pour inverser la tendance. Cet autre renoncement a, je pense, eu sa part dans la défection massive de l'électorat socialiste.

Au Pays de Franchimont en 1789

Le 26 août 1789, l'Assemblée nationale française achevait de discuter et votait le texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le 16 septembre, le congrès des communautés du Pays de Franchimont, réuni à Polleur, l'adoptait à son tour ; la version française était reprise sauf... l'article XVII et dernier qui proclamait : « les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la

nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».

Selon Alex Doms, *mieux valait ne pas reconnaître au prince-évêque et aux privilégiés un droit dont ils auraient pu se targuer pour exiger dîmes et redevances. En un mot, la Déclaration des droits franchimontoise était plus démocratique* (1).

* * *

Le 21 septembre 2003, l'association Congrès de Polleur a.s.b.l. a commémoré l'événement en organisant

une promenade en voiture dans le Pays de Franchimont. Partis de Theux, les participants ont parcouru la « Route des droits de l'homme » et entendu plusieurs exposés retraçant les débuts de la Révolution dans la principauté de Liège, révolution dans laquelle les Franchimontois allaient toujours constituer l'aile radicale.

Fernand Piette

(1) *Les 25 séances du Congrès de Polleur*, Theux, imp. Pirard, 1964 ; cité par Georges Jarbinet dans *1792 en Franchimont*, Theux, Pirard, 1972, p. 10.

IL Y A 91 ANS, JULES DESTRÉE...

En août 1912, Jules Destrée publiait sa *LETTRÉ AU ROI sur la Séparation de la Wallonie et de la Flandre*, parue dans *La Revue de Belgique* – 15 août-1^{er} septembre (Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 24 p.).

Dans le n° précédent, nous en avons reproduit les pages 12 à 14 partie. En voici la suite, p. 14 (fin)-15-16.

Ils nous ont pris les emplois publics. Partant de ce principe juste : que le fonctionnaire est fait pour le citoyen et non le citoyen pour le fonctionnaire, ils ont exigé que tout agent de l'État connût les deux langues, en Flandre d'abord, dans tout le pays ensuite. A multiples reprises, cette exigence s'est manifestée, toujours plus impérieuse. Sa conséquence directe, c'est l'exclusion des emplois publics de ces deux millions de Wallons qui ne comprennent que le français. Nul n'est forcé d'être fonctionnaire, me dira-t-on, et si le Wallon le veut devenir, qu'il apprenne le flamand ! Le raisonnement est plausible en théorie, mais il ne tient pas compte des faits. Le premier fait, qu'on peut déplorer, mais qu'on doit constater, c'est la répugnance marquée que le Wallon a pour l'étude de la langue flamande. Le second fait, c'est que les Flamands des grandes villes se trouvent, pour apprendre le français, dans des conditions infiniment plus favorables que le Wallon désireux d'apprendre le flamand. Le troisième fait, enfin, c'est qu'il est déraisonnable d'exiger le bilinguisme de toute une série de fonctionnaires et d'agents qui ne sont pas en rapports directs et fréquents avec des populations bilingues. La vérité, c'est qu'il serait à souhaiter que le juge d'instruction, le gendarme chargé de faire une enquête, le juge de paix commissent les patois de leur région ; mais qui donc se souciera de cette application saine et pratique de la règle que j'énonçais au début de ce paragraphe ? Ce sont des examens sur le néerlandais littéraire qu'on exigera des fonctionnaires, des plus modestes agents d'autorité ou de gestion, d'un garde-barrière d'un passage à niveau en Wallonie, du greffier du conseil de prud'hommes d'appel ! Et ainsi quand la rigueur des principes théoriques remplace la bonne volonté, l'exigence devient blessante et vexatoire et les Wallons se trouvent et se trouveront de plus en plus écartés, en Flandre et en Wallonie même, des emplois publics.

Ils nous ont pris notre argent. Nous payons tribut, ainsi qu'un peuple vaincu. Ceux qui s'occupent de ces calculs ardu ont maintes fois prétendu que la Wallonie payait plus à l'État qu'elle n'en recevait. Ils ont comparé les dépenses faites par le Trésor public dans le nord et dans le sud du pays. Ils ont dit que la Wallonie était sacrifiée. Ce sont questions complexes et d'une étude malaisée. La comptabilité étant unique, il est périlleux de distinguer dans les recettes la part des deux régions, et quant aux dépenses, il ne suffit évidemment pas qu'une dépense soit faite en Flandre pour qu'elle soit au bénéfice exclusif des Flamands. Je n'ai pas besoin, par exemple, de rappeler l'intérêt énorme de nos centres industriels à voir aménager convenablement le port d'Anvers. Mais quoi qu'il en soit, des observations quotidiennes peuvent nous démontrer que la Wallonie est moins bien traitée que la Flandre. Il suffit de récapituler les grands travaux publics en souffrance ou en projet. Il

suffit d'aller de Bruxelles à Anvers, de Bruxelles à Charleroi, et de comparer. Il suffit d'opposer les gares de Charleroi et de Liège, à la gare de Bruges, comme une église, ou à la gare d'Anvers, comme un palais. Il suffit d'écouter chaque hiver les lamentations de nos industriels wallons à qui l'État ne fournit point les wagons réclamés. Il suffit de rappeler les malencontreux projets de détournement des grands express internationaux. D'autre part, on ne peut oublier que par le jeu des droits protecteurs, la cherté des vivres, des produits de l'élevage et de l'agriculture, fait le désespoir de la ménagère wallonne et la joie du propriétaire et du paysan flamand. C'est encore une façon, et cruelle, de payer tribut ! Enfin, la différence de traitement entre l'exposition de Charleroi et l'exposition de Gand laisse une impression douloureuse. A l'une, le bénéfice problématique d'une tombola et une promesse d'une garantie de 400.000 francs ; à l'autre, sept millions ! Dans le premier cas, le maigre subside subordonné à pareille contribution de la province du Hainaut ; dans le second cas, rien ne fut demandé à la province de la Flandre orientale.

Ils nous ont pris notre sécurité. Nous ne sommes plus à l'aise vis-à-vis d'eux ; nous sommes, à cause d'eux, inquiets vis-à-vis de l'étranger. Nous la sentons chaque jour approcher comme un fléau terrible, la guerre entre nos voisins du sud et de l'est et nous savons par des révélations récentes, que nous sommes le chemin de l'invasion et impuissants à l'empêcher. La répugnance des Flamands à accepter le devoir militaire, le niemand gedwongen soldaat, la veulerie des gouvernants fait que nous n'avons pas préparé la résistance nécessaire. Les Flandres resteront loin des conflits ; Anvers, réduit national, s'il n'est pas aux mains des Allemands qui y sont déjà installés en maîtres, laissera passer l'orage à l'abri de ses forts, mais nous, Wallons, nous serons livrés aux horreurs des combats. Les vallées de la Meuse et de la Sambre sont un chemin commode pour l'envahisseur, - on le lui facilite encore par la construction d'un chemin de fer de Malmédy à Stavelot ! - et les grandes plaines de Fleurus, un merveilleux champ de bataille. Ah ! si, au lieu de nous demander chaque année des sacrifices énormes pour un vain simulacre de protection, on nous laissait libres d'organiser nous-mêmes la garde de nos frontières ! La seule Wallonie, avec le système suisse de la nation armée, pourrait mettre en ligne une armée de 200.000 hommes, supérieure à tout ce que pourrait donner l'organisation militaire de la Belgique entière à l'heure actuelle ; et cette armée, ayant à défendre ses foyers et sa terre, aurait une cohésion et une énergie morales incompatibles dans l'action défensive !

Ils nous ont pris notre liberté...
(Suite au prochain n°).



ÉCHOS DE FLANDRE.

(Des Flamands
parlent
aux Flamands)

La presse flamande a réagi avec virulence au projet de Maria Arena qui remet en cause le plan Copernic. Yves Desmet en a fait un éditorial au vitriol (*Morgen*, 04/09/03) : « *Elio Di Rupo peut bien prétendre qu'il a renouvelé le PS et que les démons du passé socialiste wallon font partie de l'histoire ancienne (les baronnies, l'étatisme aveugle, un socialisme basé sur une économie d'allocations sociales doublé d'un clientélisme politique et l'inadmissible confusion d'intérêts avec la mafia), cela ne tourne quand même pas. (Et de poursuivre) Guy Verhofstadt a également essayé de minimiser les propos d'Arena. Pourtant, il devrait comprendre qu'une des priorités de son premier gouvernement reçoit un enterrement de première classe. Il est une fois de plus démontré que la Flandre et la Wallonie forment deux mondes différents* ». En juillet 1997, l'éditorialiste du *Morgen* disait déjà lors d'un débat (www.meervoud.org) : « *Donnez-moi une solution crédible pour Bruxelles et je signe tout de suite pour l'indépendance de la Flandre* ». Même son de cloche chez Bart Sturtewagen (*Standaard*, 04/09/03). Il y dénonce l'arrogance de Di Rupo, président d'un Parti Socialiste qui a repris confiance en soi après les sombres années nœnante et qui combat ouvertement toute nouvelle réforme de l'administration.

Autre sujet sensible, le droit de vote des étrangers. John De Wit (*Gazet van Antwerpen*, 08/09/03) fustige la proposition d'accorder le droit de vote aux étrangers. Celle-ci n'aurait « *rien de progressiste. Tous les partis francophones font campagne pour le droit de vote des étrangers - comme ils l'ont fait pour la double nationalité - afin d'augmenter leur pouvoir politique. Pour permettre aux francophones d'accroître leur poids électoral en Belgique et surtout à Bruxelles. Cela n'a qu'un lointain rapport avec l'intégration* ».

Paul Geudens (*Gazet van Antwerpen*, 21/08/03) évoque une nouvelle affaire d'utilisation abusive de cartes visa. Elle concerne cette fois cinq ministres flamands dont Dewael et Stevaert qui apparemment préfère les restaurants du Zoute aux kermesses aux boudins des docks d'Anvers. Selon l'éditorialiste, le *Vlaams Blok*, à la base des révélations, joue parfaitement son rôle de parti d'opposition. La *VRT* (*De zevende dag*) lui a offert un beau strapontin le 11 octobre dernier. Filip Dewinter a pu confronter ses idées à celles de Bart Tommelein, encore un ancien de la *Volkswijde* (bien) recasé au *VLD*. Appelé à voter, le public de l'émission a donné raison à... Dewinter à 61 %. S'en est suivi une courte séquence consacrée - ô miracle ! - à un mandataire francophone. On pouvait y voir Isabelle Simonis, secrétaire d'État aux Familles, répondre (en français) à un pensionnaire d'un atelier protégé

qui s'inquiétait de la disparition de la Formule 1 en Belgique : « *Sans Francorchamps, que va faire la Wallonie ?* ». La *VRT* s'est encore délectée de la réélection de Guy Mathot à la tête de la fédération liégeoise du PS. L'image de la Wallonie dans les médias flamands correspond parfois à celle que les médias francophones tentent de donner de la France (la République, ce tiers-monde de la Belgique...). Il est vrai que les journalistes des deux camps « belges » ont été formés à la même école Flagey !

Luc Van der Kelen (*Knack*, 01/10/03) évoque une étude montrant que le *Blok* pourrait encore progresser : il attire des électeurs qui ne croient plus en aucun parti traditionnel et qui de ce fait n'iront jamais ailleurs. Le *CD&V* serait sur la pente savonneuse pour cause d'électorat vieillissant. Dewinter, qui vient de prendre ses distances par rapport au programme des 70 points (d'inspiration fasciste, voire néo-nazie), rêve de reprendre le rôle que les catholiques ont joué jusqu'à Dehaene. Il s'agit de transformer le *Blok* en grand parti conservateur flamand. Quand on voit que 65 % des nordistes (sondage de la *VRT-nieuws*) approuvent les propos de Rik Daems sur les profiteurs sociaux, on se dit que les extrémistes ont effectivement encore de beaux jours devant eux !

Toujours au septentrion, nombreux sont ceux qui pensent que le licenciement massif de Ford Genk est imputable à la politique anti-américaine du francophone Louis Michel : en question, son alignement sur la France lors de la guerre en Irak et sa loi de compétence universelle qui a inquiété le gratin des politiques et militaires américains. Le professeur Lode Vereeck (*Belang van Limburg*, 02/10/03) affirme que plusieurs contrats seraient déjà passés sous le nez du port d'Anvers au profit de Rotterdam. On peut se demander à quel jeu trouble s'adonne la Sûreté de l'État quand on apprend qu'elle file des informations sur le sujet à la *Gazet van Antwerpen* ! Autre collusion malsaine, le *Trends-tendance* (09/10/03), tête de pont francophone du patronat flamand, a mis en couverture un Verhofstadt au nez de Pinocchio. Cette photo montage fait penser irrésistiblement au tract du *Blok* de la dernière campagne (slogan : « Verhofstadt ment ! »).

Paul Geudens (*Gazet van Antwerpen*, 13/10/03) évoque la réélection de Steve Stevaert à la tête du *SP.A* en ces termes : « *Steve Stevaert est le sauveur du socialisme en Flandre. Ou mieux, du Parti socialiste car celui-ci n'a plus grand-chose à voir avec le socialisme. (...) Des socialistes qui plaident pour l'amnistie fiscale, les anciens doivent se retourner dans leur tombe. Les riches qui peuvent ramener au pays leur argent noir et qui de plus se trouvent récompensés !* ». Après tout, « L'union fait la force » est la devise commune à la Belgique et à la Bulgarie (vous avez dit Bulgique et Belgarie ?), pays de la corruption et de la traite des êtres humains.

Pourquoi les négociations autour d'un cartel *CD&V - N-V A* ont-elles échoué le 13 septembre dernier ? Apparemment, les catholiques avaient l'intention de fonder un nouveau parti qui se serait appelé... *CD&VA* (sic). Mais l'opposition des Bruxellois du *CD&V* (Chabert), l'ambition « belge » de certains caciques et le jusqu'au-boutisme de Geert Bourgeois auraient fait capoter le projet. De ces échanges, retenons que le *CD&V*, tout comme Luc Van-

den Brande l'a encore souligné au *Marnixring* le 5 octobre dernier, se prononce plus que jamais pour l'application des cinq résolutions du Parlement flamand de 1999 (soit le séparatisme de velours).

Bart Somers, qui prévoit des jeux olympiques flamands en 2016 – on suppose que dans son esprit la Belgique aura entre-temps disparu – a dit récemment que ces fameuses résolutions, qui ont pour cible principale la scission de la sécurité sociale et des soins de santé, constituent une bonne base de discussion avec les francophones après les élections régionales de 2004.

A bon entendeur, salut (sans fraternité).

Joël GOFFIN



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

Calme frontière

Du 17 au 23 août, *Le Soir* a publié, en 7 épisodes et sous la signature de Valéry Saint-Ghislain, une sorte de chronique de la frontière linguistique en Belgique/België. Rassurons d'emblée les bons Belgo-Wallons, tout va bien (ou presque). En effet, selon ces textes, de Mouscron-Comines (près de Lille), en passant par « Enghien-la-Trilingue » et Genval, à la vallée du Geer (au nord de Liège), la *pax belgica lingarum* existe bel et bien. Tout baigne dans l'huile ! Exemples nombreux de bon voisinage tant du côté flamand que du côté wallon : ici, ce sont *des fêtes organisées de part et d'autre* (qui) *réunissent encore « ces deux peuples qui n'en font qu'un »* ; là, c'est un bourgmestre (CD&V, s.v.p.) qui résiste aux pressions flamingantes ; là encore, c'est le mélange harmonieux des deux cultures, chacun s'essayant à la langue de l'autre.

Si l'on est heureux d'apprendre qu'entre proches voisins, les habitants de la « frontière » ne se tapent pas dessus à longueur de journée, qu'en est-il au delà de cette mince zone tampon, notamment dans la périphérie bruxelloise cernée par les gros bataillons flamingants ?

N'ayant pas vu le 5^e épisode du feuilleton qui devait en parler (mais a-t-il paru ?), nous n'insisterons pas (1) et nous passerons au 7^e épisode consacré à Fouron, *dernière étape de la balade*. Après avoir brièvement rappelé les violentes manifestations flamandes des années '70 et '80, le journaliste est forcé de reconnaître que, dans cette région annexée en 1962, *la courtoisie linguistique* est bien oubliée. Huub Broers, chef de file des partisans du Lion noir, n'a cessé de pratiquer une politique de brimades vis-à-vis de ses concitoyens francophones. Voici la dernière en date : en juin passé, de *Heer Burgemeester* a entamé des pourparlers avec la compagnie d'électricité Interlectra (Limburg) afin qu'elle remplace l'intercommunale liégeoise Interomosane. Et alors, penseront les naïfs, un kilowatt en vaut un autre ! Sans doute, mais l'astuce est ailleurs : ce changement de fournisseur risque tout simplement de priver les Fouronnais de la retransmission des chaînes de télévision de langue française, telle la RTC, télévision locale liégeoise très écoutée dans cette région.

Elles semblent bien lointaines, les promesses de courtoisie linguistique, conclut mélancoliquement V. Saint-Ghislain, et cette ultime remarque détruit, à nos yeux, tout le bénéfice du reste.

Faut-il voir, dans ce reportage, un nouveau cas de bourrage de crâne à l'usage exclusif des Wallons ou s'agit-il d'un avertissement masqué ? Au lecteur d'en juger.

(1) Voir la *Lettre ouverte* à M. Louis Michel (p. 18).

Déficit ou surplus ?

Dirk Vanoverbeke a recueilli l'opinion de Bart Somers, ministre-président de la Région flamande (cf. *Le Soir*, 05/09/03). A la question de savoir si l'arrivée à ce poste de « l'étoile montante du VLD » signifiait une radicalisation des relations communautaires, Bart, toutes griffes rentrées, a tenu à rassurer : pas du tout (ndlr : qu'allait-on penser là ?) puisqu'il est un chaud partisan du bon voisinage des régions et d'une collaboration poussée entre elles, tout en remarquant au passage que le processus de réformes institutionnelles se poursuivrait... surtout après les élections de 2004.

Piqué au vif par les remarques d'Hervé Hasquin (une Flandre en mauvaise posture avec un déficit de 545 millions d'euros), Bart a affirmé que les Communautés française et flamande étaient ... *deux systèmes solaires différents* ! Lorsque la première criait victoire en constatant un faible déficit (2,6 millions d'euros), la seconde s'interrogeait sur la meilleure manière de réaliser le surplus de 320 millions d'euros inscrits à (son) budget.

Alors, déficit ou surplus ? Allez savoir !

Bart Somers a ensuite sorti ses griffes : il a rappelé que, depuis 8 ans, les surplus flamands ont servi à éponger les pertes des autres, dès lors qu'il ne viendrait pas, demain, de léser les industries flamandes, à la pointe de la *technologie propre*, au profit des pollueurs wallons.

Bref, *il n'est pas question d'accepter de troquer un effort financier flamand en échange d'air propre wallon*, ajoutant que, *cette fois la solidarité* (devrait) *s'exercer en faveur du nord*. Cela promet en tout cas de belles passes d'armes.

« Encommissionnons » gaiement

Le 4 septembre, le conclave fédéral-régions a accouché... de 6 commissions. Leur rôle sera d'explorer toutes les pistes conduisant à l'équilibre du budget de l'État en 2004. L'« encommissionnement » étant la meilleure tactique pour noyer le poisson, cela prouve que les responsables des Communautés et des Régions, d'ailleurs venus avec des pieds de plomb et l'œil braqué sur 2004, se sont résignés : conclure un accord bancal – un de plus ! Après, on se défoulera.

Salut ou pas salut ?

Imaginons, ami lecteur, que vous soyez militaire ! Le *Vlaamse Leeuw* retentit ou, au choix, le Chant des Wallons. Vous saluez ou non ? C'est l'importante question qui, au début de septembre, a mis en émoi les Belges du Nord et du Sud.

Le lieutenant-général Jockin, vice-chef de la Défense, ayant donné l'ordre de s'abstenir, la presse flamande avait vivement pris le parti du Lion. Cela a poussé J.-Cl. Van Cauwenberghe à faire savoir par écrit au ministre André Flahaut, en charge de la Défense (toujours) nationale, que les hymnes

régionaux valaient bien *un martial salut*, signe du bon fonctionnement de notre système basé sur la loyauté fédérale.

Il est donc probable que, dans un avenir proche, les militaires n'auront plus à saluer que les hymnes ex-régionaux dans le respect de la loyauté devenue confédérale.

Qui sont les électeurs du *Vlaams Blok* ?

Vincent De Coorebyter, philosophe et directeur du CRISP, a reconnu dans *Le Soir* (11/09/03) que *la dynamique qui porte le Vlaams Blok est plus que jamais un mystère*. Il tente néanmoins une prudente explication. Les raisons du choix de cette liste extrême sont évidemment multiples: il y a d'abord l'ultranationalisme flamand, resté sur sa faim en dépit des réformes partielles des institutions, sans oublier le thème de l'insécurité, toujours porteur auprès d'un certain électorat populaire.

Pendant, il faut chercher ailleurs les raisons du succès: *comme dans d'autres régions européennes prospères et où la droite agressive est forte, le Blok attire aussi un électorat aisé mais inquiet*, prompt à dénoncer pêle-mêle, à la manière poujadiste, un État jugé trop laxiste en matière de libération des mœurs mais trop gourmand sur le plan fiscal, un électorat choqué encore par le ton libertin de la plupart des médias.

Ce ne sont là qu'hypothèses, admet V. De Coorebyter, qui pourraient expliquer pourquoi des électeurs chrétiens, entre autres, abandonnent le *CD&V*; l'analyse mériterait certes d'être affinée.

En attendant, serait-il présomptueux de soutenir que la position clairement indépendantiste et républicaine du *VB* demeure la principale motivation du choix de l'électeur ?

Un *VB* très acceptable ?

Deux jours auparavant, dans le même journal, D. Vanoverbeke s'interrogeait sur la solidité du « cordon sanitaire », censé isoler le *Vlaams Blok*. Il rappelait qu'interviewé par la *Gazet van Antwerpen*, Filip Dewinter, maître à penser du parti, s'était montré rassurant « au nom du réalisme »: le *Blok* ne gommait-il pas sa xénophobie en voyant d'un bon œil *ceux* (des immigrés) *qui restent en Belgique* (ndlr: « en Flandre » serait plus juste)

et acceptent de s'intégrer.

Quoi qu'il en soit de la sincérité de ces paroles, le journaliste remarquait que le fameux cordon ne cessait de se distendre. Ainsi, *au printemps dernier, le mouvement Pro Flandria* (ndlr: tout un programme dans ces deux mots latins!), *composé d'intellectuels flamands, estimait que le temps était mûr pour rompre un cordon sanitaire qui n'avait pas empêché le parti d'extrême droite de grandir. L'Appel libéral de Ward Beysen, à Anvers, plaide aussi pour une collaboration avec le VB.*

Mieux encore, l'ancien PDG des compagnies aériennes VLM, DAT et VG Airlines, Freddy Van Gaeve, annonçait sa participation aux élections de 2004 en se présentant sur la liste du *VB*. Soyons sûrs que d'autres « grands formats » suivront.

Une ombre sur la Grand-Place

Nulle allusion au Seigneur des Anneaux et à ses ombres maléfiques, mais à celle, de même nature, que le *Vlaams Blok* fait planer sur Bruxelles si l'on en croit le sondage

commandé par *Le Soir*-RTBF au début de septembre; un *VB* à 6,2 % pourrait bloquer le jeu des institutions. Horrible constat !

Tandis qu'apparemment désabusé, Philippe Moureaux (PS) avoue ne pas avoir de remède miracle dans sa besace – si ce n'est éduquer, ce qui prendra beaucoup de temps –, Olivier Maingain (MR/FDF), plus pugnace, propose de revoir non seulement le « mécanisme » qui permet aux Flamands de la capitale d'élire leurs représentants avec deux fois moins de voix que les francophones, mais encore d'abolir le système de « la double majorité » (ndlr: à recueillir dans chacun des deux groupes linguistiques) moyennant des garanties (mais lesquelles?) à rendre aux Flamands.

Sérieusement, voit-on un élu flamand, quelle que soit sa tendance politique, accepter la suppression de ces privilèges? Ce serait assurément un suicide politique.

Conclusion: le dard communautaire reste bien planté dans la chair bruxelloise et il faudra encore et toujours rechercher d'autres compromis de plus en plus boiteux. Jusqu'où iront-ils ?

Inquiétude persistante

En dépit d'une possible alliance des démocrates flamands élus à Bruxelles en 2004 pour faire barrage au *VB*, O. Maingain, bien que probable candidat à l'Europe, continue à redouter un blocage des institutions bruxelloises. Même si l'extrême droite flamande n'obtient pas assez de représentants, il ne repousse pas l'idée de voir la *N-VA* de Geert Bourgeois, ou un autre parti « marginal », d'avoir un élu. Un clou chassant l'autre, le problème resterait entier.

Donné d'une main, repris de l'autre

C'est un peu la conclusion de W. Bourton (cf. *Le Soir*, 22/09/03) à propos de l'aide demandée par le fédéral aux « entités fédérées ». Essayons de comprendre :

1. L'État fédéral s'engage à reverser 75 millions d'euros aux Communautés et Régions, somme à prendre sur l'argent censé revenir de l'étranger demain ou... à la Trinité !
2. Les entités en question verseraient au fédéral 147 millions d'euros à répartir entre elles – mais selon quelle clé ?
3. Après avoir débloqué quelques « vieux contentieux financiers » empoisonnants pour tout le monde, *le fédéral*, dit le journaliste, *retrocéderait par ce biais la même somme que celle demandée par ailleurs, soit 147 millions d'euros*

Ô combien subtils sont ces jeux comptables !

Devinez qui était là ?

... Mais, Guy Verhofstadt, en maillot du plus beau bleu et casquette de même, chevauchant un superbe vélo de course aussi d'azur ! Et où ça ? Voyons, au « *Gordel* », cette promenade cycliste, touristique autant que politique, qui, à l'été finissant, boucle – au sens militaire du mot – Bruxelles pour rappeler, année après année, à ses habitants, que mère Flandre les tient bien serrés dans ses robustes bras.

« Qu'allait faire là, m'a demandé un Wallon naïf, le Premier ministre fédéral ? Ne devrait-il pas s'abstenir puisqu'il représente tous les Belges ? » Eh bien ! cher Mon-

sieur, Guitou, qui n'est point sot, ne voulait pas risquer, cette année encore, de mécontenter les... 80.000 participants flamands parmi lesquels un bon nombre seront ses électeurs en 2004. Belge peut-être, mais Flamand d'abord !

Électricité communautaire

Une fois n'est pas coutume, ce sont les Flamands qui demandent d'en revenir à l'État fédéral, et la politique belge, dit *Le Soir* (10/09/03), pourrait bien connaître une crispation communautaire de plus.

C'est uniquement une question de gros sous, vous l'aviez compris, qui motive la requête flamande. En effet, les communes du Nord, lésées par la libération du secteur de l'électricité, évaluent leur manque à gagner entre 27 et ... 300 millions d'euros. Elles réclament donc, en vertu de la loi programme de 2002, l'établissement d'une taxe fédérale qui toucherait donc aussi les Wallons. Félicitons M. Charles Michel, ministre wallon des Affaires intérieures, d'être « contre ce principe », arguant que, comme la Région wallonne l'a déjà fait par un décret en 2001, la Flandre n'a plus qu'à lever sa propre taxe.

Et voilà que, dix jours plus tard, Verhofstadt, sensible à la demande flamande, veut lever une taxe fédérale de 4,3 euros par MW/heure. La Région wallonne persiste dans son refus. Affaire à suivre.

Jacques LIÉNARD

Bartie aux J.O.

« Faites vos jeux, nous explique l'humoriste Marc Oschinsky (*Le Vif/L'Express*, 26/09/03), quand, en 2003, Bart Somers, ministre-président du gouvernement flamand, a proposé d'organiser les jeux olympiques chez nous (en 2016), personne ne l'a pris au sérieux... Bruxelles n'a pas été oubliée, et l'ex-ville-Région (qui, depuis son rattachement à la Flandre, en 2012, jouit d'un statut semblable à celui de Hong-Kong) a pu organiser toutes les épreuves cyclistes... L'organisation, elle, a été sans failles. C'est à peine si un incident a terni la remise des médailles à l'issue de l'épreuve du saut à la perche : Filip Dewinter, le président de la nouvelle République populiste de Flandre, a refusé de serrer la main du vainqueur, Kevin Van Bracke, en apprenant que, malgré son nom, celui-ci était wallon... A présent, la Flandre se demande quel sera le prochain événement qu'elle organisera : Le Grand Prix de Francorchamps ou les Fêtes de Wallonie ? ». Fiction ou prémonition ?

Divorce sur le court

Un rêve bref : la photo de Kim et Justine drapées du drapeau bleu-blanc-rouge, avec pour légende : « Si elles avaient été françaises, la polémique n'aurait sûrement pas existé ! »

Le Soir-Magazine (20-26/09/03) consacre six pages au « divorce belgo-belge qui a trouvé un nouveau terrain de jeu (précisant que) notre tennis féminin n'est pas le seul thème d'accrochages communautaires. Exemple dans Het Laatste Nieuws à propos du concours Miss Belgian Beauty, on est étonné de lire que Wallonnes et Flamandes restent de leur côté... Aussi bien à table que durant le shopping, ainsi qu'à la piscine, elles font bande à part... ».

Incurable étonnement ? Comme le disait récemment le Commissaire européen français Michel Barnier : « On ne mélange pas les peuples comme dans une purée de mar-

rons ». En réponse « au feu d'insinuations venues du Nord, ternissant son image, gâchant la fête », Justine Henin a répliqué : « mon seul dopage, c'est le travail. Je bosse très dur... Tout cela est ridicule et petit ». Bien vu et bravo à « notre » championne Justine !

Martine Navratilova, interviewée dans *Le Soir* (07/10/03), a le mot de la fin : « Quand je vois l'implication de Justine dans le tennis, je me retrouve un peu en elle. ... Je crois que Kim Clijsters travaille aussi durement que Justine. Mais elle n'a pas le jeu. Elle joue très bien au tennis, elle est n° 1 mondiale mais Justine a plus de variété dans ses coups et est plus agréable à regarder. C'est pourquoi, au top de leur forme, Justine sera la meilleure » (ce ne fut pas le cas, cette fois, à Filderstadt). La Wallonie ne manque jamais de talent ni de ténacité. Elle tiendrait son rang dans la Grande Nation de sa langue et de sa culture. L'Histoire n'est pas une prison et ne peut le devenir.

Marc DE MIDDELEER

Un sondage intéressant...

Peu avant la Fête de la Communauté française de la Belgique, *Le Soir* (26/09/03) a publié un sondage selon lequel une majorité de Wallons (46 % contre 40 %) serait favorable à la suppression de ladite institution et au transfert de ses compétences à la Région wallonne. Les Bruxellois opéreraient, quant à eux, pour son maintien (51 % contre 32 %). Le moins que l'on puisse en déduire est que, si ce résultat peut s'interpréter comme un indice de confiance, les francophones semblent plutôt se défier de leur Communauté (43 % contre 41 %). Il est vraisemblable que peu d'institutions, belges ou étrangères, afficheraient un score aussi mauvais !

Paradoxalement, 63 % des Wallons et des Bruxellois (contre 32 %) se sentiraient appartenir de manière importante à la Communauté française. Serait-ce que les Wallons ne contestent celle-ci qu'en tant qu'institution, dans son fonctionnement, mais pas dans son principe, en tant que communauté rassemblant les Wallons et les Bruxellois francophones ?

Le même sondage révèle que les Wallons se sentiraient avant tout belges (69 %), 15 % 'seulement' se sentant wallons d'abord. Et certains de se réjouir de la force de l'identité belge et de la faiblesse de l'identité wallonne...

Mais n'est-ce pas l'inverse qui est plutôt vrai ? On peut raisonnablement penser que beaucoup moins que 15 % des Bavaois se sentent avant tout bavaois. En déduira-t-on que l'identité bavaoise est faible ? Certes non, mais bien que l'identité allemande est forte.

De la même manière, ne devrait-on pas inférer du sondage dont question que l'identité belge est relativement faible, et ce tant en Wallonie (31 % des Wallons ne sentent pas avant tout belges) que, *a fortiori*, à Bruxelles (48 % des Bruxellois ne se sentent pas d'abord belges) ? Imagine-t-on que 31, voire 48 % des Bavaois ou des Brandebourgeois ne se sentent pas avant tout allemands !

Boris COUNE

Solution du jeu de la p. 17 :

1. parrainage
2. distribution
3. calendrier
4. largage
5. répartition.

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges s/ Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France métropolitaine :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél. : 04 75 39 99 32.

ABONNEMENT :	SIMPLE :	Belgique : 15 €	France : 17,50 €
	SOUTIEN :	Belgique : 20 €	France : 22,50 €
	ETUDIANT :	Belgique : 8 €	France : 10,50 €

À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff,
 Pour la France : *Wallonie-France*, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet
 08857, n° epte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-
 poste libellé en € adressé au trésorier.